



# L'ESPACE PUBLIC, UN COMMUN TERRITORIAL ?

La friche du Bon Pasteur à Lyon

# L'ESPACE PUBLIC, UN COMMUN TERRITORIAL ?

La friche du Bon Pasteur

Laurie Beauvilain

*Mémoire de recherche professionnel en design d'espace  
sous la co-direction de Ann Pham Ngoc Cuong  
et Laurence Pache.*

Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués  
Design écoresponsable mention espace  
Pôle Supérieur de Design Nouvelle Aquitaine  
Cité scolaire Raymond Loewy, La Souterraine

Mai 2021

Photo de couverture réalisée lors d'un workshop photographie  
dirigé par Charles Fréger. © Laurie Beauvilain, 2021

## Avant-propos

*17 Août 2020, 10h32, Villeurbanne*

En posant le pochoir sur le trottoir, bombe de craie à la main, je me suis retournée pour voir si tout était normal, si j'avais le droit de faire ça dans l'espace public. Où est ce que j'aurais pu le faire sinon ? Il fallait bien attirer les passants jusqu'au chantier. À cet instant, je me suis rendue compte que je ne me sentais pas très à l'aise de marquer le sol, le trottoir, qu'on me voit le faire. Pourtant cet espace, c'est l'espace public, c'est l'espace de tout le monde et la communication éphémère telle qu'un pochoir bombé à la craie qui s'effacera à la prochaine pluie n'est pas une entrave à la vie des autres usagers du trottoir. Finalement, j'ai bien fait ces pochoirs, j'ai mis des flèches partout, des roses, des bleues, jusqu'à l'entrée du chantier et après l'hésitation de départ, j'étais plutôt fière d'avoir pu participer à la signalétique de chantier de cette occupation temporaire.

Avec du recul, je pense que si en tant que designer, stagiaire dans un collectif d'architectes, avec mon rôle de « professionnelle » je ne me sens pas à même d'investir l'espace public, qu'en est-il des habitants, se sentent-ils investis, impliqués dans la fabrique de la ville qui est leur territoire ? Cela ne m'étonne pas que l'on dise d'une ville que ses habitants sont individualistes, s'ils ne savent pas qu'ils ont un espace en commun. En tant que designer, j'aimerais participer à ce que les habitants puissent se sentir acteurs et actifs dans l'espace public, autant qu'ils le traversent, le dégradent ou l'ignorent.

13	<b><u>1. L'espace public, un espace essentiel ?</u></b>	69	<b><u>4. Ménager l'espace versus aménager</u></b>
14	1.1 Qu'est-ce-que l'espace public ?	70	4.1 Identifier le territoire
31	1.2 Vers une disparition de l'espace public ou la perte progressive de la figure de l'habitant-citoyen	71	4.2 Prendre soin de l'espace public : le rôle du designer, le rôle de l'habitant
41	<b><u>2. Vers un bien commun territorial</u></b>	85	<b><u>5. Ici, la friche ou l'activation d'un bien commun territorial</u></b>
43	2.1 En finir avec la propriété privée	86	5.1 Le choix d'un délaissé urbain
45	2.2 Quel est l'idéal du bien commun ? Qu'apporte-il à la société ?	96	5.2 Un rôle pluriel pour le designer d'espace
50	2.3 Comment constituer un bien commun ?	103	5.3 Une posture citoyenne et engagée du designer à entretenir
53	<b><u>3. Pouvoirs publics et bien commun : une relation à inventer</u></b>	111	<b><u>Conclusion</u></b>
58	3.1 Comment le designer peut-il participer à l'appropriation citoyenne ?	114	<b><u>Bibliographie</u></b>
62	3.2 Comment le design peut-il contribuer à l'innovation publique ?	117	<b><u>Remerciements</u></b>

## Introduction

La considération de l'espace public comme espace commun à tous semble perdue. On appréhende cet espace comme étant de la responsabilité de la mairie ou des pouvoirs publics pour certains ou encore une manne financière pour d'autres. L'espace public, au sens de Habermas, lieu de débat des idées, de la communication et de la société civile tend à disparaître. Les espaces publics tels que les parcs, jardins, places et rues constituent les espaces ouverts et partagés de la ville qui sont les espaces de promenades, de rencontres, de flânerie mais aussi des espaces de respiration au coeur des densités urbaines qui ne cessent d'accueillir de nouveaux habitants. « *Continue depuis le XIXème siècle, l'urbanisation devrait se poursuivre à l'avenir, et la part d'urbains au niveau global pourrait atteindre 68 % en 2050 selon l'Organisation des Nations Unies (ONU). La quasi-totalité des pays du monde comptera alors plus d'urbains que de ruraux, et les villes accueilleront d'ici là quelques 3 milliards d'habitants supplémentaires.* »<sup>1</sup> Tandis que la population urbaine augmente, il semble essentiel de préserver cet espace comme lieu de sociabilité et de partage. Cette idée de préservation interroge la qualité de l'espace public comme bien commun, garantissant un bien-être et un bien-vivre des habitants de la ville.

La friche du Bon-Pasteur située dans les Pentès de la Croix-Rousse à Lyon représente un poumon vert au milieu de la forte densité du quartier. Avec un passé fort

---

1 • *Trop nombreux ?*, Socialter, février - mars 2021, n°44, p.42

et et témoin d'une vive implication citoyenne pour sa préservation, cet espace, retiré de la vie publique, représente 25 ans de végétalisation, résistant à la forte pression immobilière opérant dans le quartier. Ce lieu clos, végétalisé et sauvage a une nature très différente d'autres espaces publics comme la rue, la place ou le parc public. L'assimilation de cette friche urbaine à un espace public propose alors une réflexion sur sa potentialité : une concertation débutée, une mairie d'arrondissement disposée à impliquer les habitants dans le futur de cet espace, des habitants engagés et déterminés à le protéger de la privatisation, l'avenir de cet espace public pourrait être un tournant dans la considération de l'espace public comme un bien commun. Alors que la lutte, le piratage, l'appropriation citoyenne ont déjà été éprouvés il y a quelques années, l'intervention institutionnelle pose de nombreuses questions quant à la possibilité de prise de décisions et de gouvernance de cet espace par ses habitants.

Alors que le processus de concertation s'inscrit dans un temps long, de même que celui de la création d'un bien commun, à quelles conditions l'espace public peut-il être un bien commun ? Le designer d'espace pourrait-il être un facilitateur pour la création d'un bien commun territorial ?

Poursuivant le but d'une implication forte et durable des citoyens dans la gestion de l'espace public, le designer d'espace, avec ses compétences de médiateur et de communicant, associées à celles liées à l'aménagement de l'espace en lien avec les usages et les usagers, aurait-il une place d'intermédiaire entre les habitants et leur territoire, entre les habitants et les institutionnels ?

Pour tenter de répondre à ces différentes interrogations, il s'agit dans un premier temps, en s'appuyant sur les réflexions de Jürgen Habermas et Thierry Paquot, de démontrer que l'espace public est une ressource essentielle pour une vie soutenable et équitable, en montrant quelles menaces et enjeux se jouent avec cette ressource actuellement. Dans un second temps, en se fondant sur le travail de l'économiste Elinor Ostrom, il est question de définir ce qui constitue un bien commun, pourquoi la friche du Bon Pasteur peut être considérée comme telle, et les problèmes auxquels le designer peut tenter de répondre pour faciliter sa constitution comme bien commun et sa gestion durable.

A partir de ces éléments fondamentaux, questionnant la qualité commune de l'espace public, nous tenterons d'éclairer les compétences du designer d'espace pour identifier comment et à qui il peut s'adresser pour constituer un bien commun, interrogeant la voie institutionnelle, qui par ses spécificités, suscite un nouveau profil de designers. Dans un autre temps, il s'agit d'interroger le rôle de l'habitant dans la considération de l'espace public, son investissement ainsi que celui du designer d'espace pour prendre soin d'un espace et de ses usagers en illustrant avec le design de politiques publiques, le principe du ménagement, s'opposant à l'aménagement mais aussi les moyens de concertation et de participation mis en place par les collectifs d'architectes.

L'orientation sociologique des éléments théoriques de cet écrit est déterminée par l'attention portée aux usagers et leur implication dans une telle considération de leurs espaces de vie. Par ailleurs, la stratégie de design engagée débute par le transfert des principes d'un bien commun élaborés par Elinor Ostrom pour des

ressources naturelles à la ressource « espace public ». Questionner la limite est un point de départ réflexif et pratique pour soulever les problèmes auxquels seront confrontés les habitants voulant mettre en place un bien commun territorial.

À partir de la définition des éléments constituant un bien commun et les différentes stratégies mises en oeuvre sur le plan pratique et théorique, il sera alors possible d'évaluer si l'espace public peut être considéré / transformé en bien commun, impliquant alors une gestion par ses usagers. ♦



Au 33 rue du Bon Pasteur à Lyon. © Laurie Beauvilain

## Partie 1

# L'espace public, un espace essentiel ?

## 1.1 Qu'est-ce-que l'espace public ?

### *L'espace politique, de débat et de communication*

L'espace public, selon Habermas, est un lieu de débat politique, de confrontation des opinions privées, un espace de communication, lieu de circulation de divers points de vues que l'on distingue des espaces publics, endroits accessibles au public, aux habitants : places, rues, parvis, jardins, parcs, réseaux viaires et ses à côté qui permettent le libre mouvement de chacun en garantissant accessibilité et gratuité. Une fois cette distinction faite, il est indéniable que ces deux termes sont liés et se croisent, l'espace public au sens communicationnel se manifeste dans des lieux et endroits physiques de la ville.

Un espace public est l'espace de tous, l'espace commun, où l'on se regroupe, c'est l'espace de partage qui constitue la ville, au sens de la cité. Thierry Paquot affirme que « *l'endroit le plus caractéristique de la ville entendue comme polis (« Cité ») est l'agora, dont le nom vient du verbe *agorein* qui signifie « s'assembler », « se rassembler ».* ».<sup>1</sup> Avant d'être une place, aménagée comme telle, c'est un lieu public où l'on se rassemble en dehors de la maison pour débattre, là où les opinions se croisent ou se heurtent. Alors que les manifestations transforment l'espace public temporairement et ponctuellement en un espace de débat politique et de réappropriation par ses habitants-citoyens, on notera que ces événements occupent Wall Street ou la place de la République, lieux hautement symboliques. **Fig 1.**

**L'espace public peut-il être considéré comme une ressource ? Pourquoi ? Quelle est la nature de cette ressource ? Peut-on la considérer non pas comme une ressource profitable dont on use au profit de quelconques intérêts mais comme une ressource essentielle pour une vie soutenable ? L'eau ou l'air sont des ressources essentielles à notre survie, peut-on en dire autant de l'espace public ? Cette ressource spatiale et territoriale est-elle essentielle pour le bien vivre et le bien-être des citoyens ?**

1 - PAQUOT Thierry. *L'espace public*. La Découverte, 2015, p.71

Si ces rassemblements montrent l'intérêt et l'importance de partager des lieux où l'on peut le faire, Michaël Labbé émet, dans *Reprendre place, contre l'architecture du mépris*, l'hypothèse qu'une appropriation citoyenne de l'ordre du quotidien qui se tiendrait davantage dans des lieux de vie réels et habités par les habitants de chaque quartier, de chaque rue, permettrait que l'espace public ait une meilleure qualité de lieu de débat et d'expression. **Fig 2.**

Si les espaces publics sont connus et identifiés comme tels, un autre type de lieux incarne également une posture publique : les lieux privés ouverts au public tels que le passage ou le café. Ils représentent un entre-deux, un espace privé ouvert au public, et un espace neutre où l'on peut se retrouver, échanger, voire débattre, c'est dans ce même lieu que les premiers syndicats se sont créés. Ni public, ni totalement privé, un espace privé ouvert au public pourrait-il être une piste envisageable pour le statut futur de la friche du Bon Pasteur ?

Hier comme aujourd'hui, l'espace public permet de revendiquer ses idées, de manière plus ou moins affirmée. Cet espace est emprunt d'une pluralité d'opinions privées, qui s'exposent au regard des autres, se gommant au profit d'une abstraction des échanges et d'une visée plus commerciale et manipulatrice : « *l'espace public, au sens de Habermas, régresse au fur et à mesure que se développent ces réseaux d'informations soutenus par une publicité, parfois discrète, mais le plus souvent insistante...* »<sup>2</sup>. L'espace d'échanges et d'informations, de toute nature, que constitue l'espace public est remplacé par un espace virtuel et télématique que représentent les réseaux sociaux et plus généralement

2 · PAQUOT Thierry. *L'espace public*. La Découverte, 2015, p.38

Internet. Les interactions et les échanges se font par écrans interposés, de maison à maison, d'avatar à avatar : si la communication est bien réelle sur les réseaux, il n'y en a plus d'incarnation matérielle, chacun reste chez soi et la violence augmente, sur les réseaux virtuels mais aussi dans la rue, conférant à l'espace public du quotidien un individualisme systématique dans lequel les citadins qui vivent à côté, se croisent, se bousculent sans réellement partager cet espace. Notons une recrudescence récente d'intérêt et de tolérance pour l'affichage libre qui, sans les rencontres réelles permet l'expression individuelle ou de groupes dans l'espace public. **Fig 3.** C'est une pratique particulièrement implantée dans le quartier des Pentes de la Croix-Rousse, qui témoigne d'une certaine appropriation de l'espace public par les habitants de ce quartier.

### *L'espace de l'urbanité et la sociabilité*

La dichotomie public / privé peut se penser comme un dedans, privé et un dehors, public. Tandis qu'au paravant la limite était poreuse, la vie publique pénètre le privé, aujourd'hui c'est une frontière affirmée qui se manifeste par des marqueurs spatiaux fermes et visibles mais aussi par une attitude changeante que résume Thierry Paquot : « *On soigne les apparences. Sortant de chez soi, on entre en scène. Le privé et le public ne s'interpénètrent plus comme à l'époque médiévale, à présent ils sont démarqués l'un de l'autre, tout en acceptant une légère porosité.* »<sup>3</sup> Ces comportements sont le signe d'une certaine urbanité, qui régit les relations aux autres en société. Celui de la politesse et de la neutralité qui font de l'espace public un espace de relations « à l'extérieur », ou plutôt du croisement, du

3 · Ibid, p.109

cotoiement avec les autres. Le dehors est l'espace circulation mais aussi l'espace de la promenade et parfois de la rencontre. **Fig 4.**

Si l'urbain ne prête pas attention à sa pratique de l'espace public au quotidien, pris dans la vitesse de la ville, le premier confinement lié à l'épidémie de Covid-19 et ses bouleversements ont mis en évidence l'importance d'avoir accès à l'espace public. Particulièrement en milieu urbain, privilégié est celui qui dispose d'un balcon. « *Avec le confinement, le balcon acquiert d'autres usages, il est un dedans qui va dehors, une sorte de main tendue vers autrui, une sorte d'entraide muette, un petit signe pour dire que l'on partage la même situation.* »<sup>4</sup> Nombreux sont les moments conviviaux, les projections de films sur les façades des immeubles parisiens, les concerts, les applaudissements à 20h, comme un rendez-vous.

**Fig 5.** Ainsi l'espace public, momentanément rendu inaccessible a montré toute son importance pour faire société et retrouver l'urbanité des citadins, mais aussi le besoin de déambuler dans un espace ouvert et libre où chacun peut respirer et s'extraire de son intérieur, parfois exigü. Il s'agit alors d'une ressource spatiale : nous avons besoin de l'espace public pour bouger, pour nous sentir libre de ses mouvements. Un lieu pour faire de l'exercice aussi ou bien faire des rencontres, pour voir d'autres gens, se sentir appartenir à un endroit. Un espace où s'aérer mais aussi faire du skate, du roller ou du vélo.

En concentrant de multiples et diverses activités et même des non-activités, l'espace public peut être considéré comme une ressource essentielle pour le bien-être et le bien-vivre de chacun. Le caractère essentiel des espaces

4 · PAQUOT Thierry. *Le balcon, un dedans dehors*. 2020. in <https://topophile.net/savoir/le-balcon-un-dedans-dehors/>

publics s'incarne également par la gratuité de cette ressource, qui permet à tout un chacun d'y avoir accès.

### L'espace de gratuité

L'intérêt pour la conception des espaces publics n'a pas toujours été celui qui s'opère aujourd'hui. Initié sous Napoléon III par le baron Haussmann, le réseau viaire, les rues et les boulevards de Paris sont reconfigurés. Plusieurs raisons ont motivé la transformation de Paris : l'hygiène, la circulation mais aussi un plan plus stratégique visant à mieux contrôler les habitants. **Fig 6.** Ainsi les grandes percées telles que le boulevard Richard Lenoir avaient pour but de faciliter l'intervention militaire destinée à contenir les débordements du peuple. Haussmann disait lui-même dans ses Mémoires : « *Le boulevard [Richard Lenoir] que je projetais au-dessus du canal couvert devait substituer au moyen de défense que le canal offrait aux émeutiers, une nouvelle voie d'accès dans le centre habituel de leurs manifestations.* »<sup>5</sup>

Depuis cette grande transformation parisienne, laissés inconsiderés des politiques publiques, les espaces publics font l'objet d'une forte attention à partir des années 90, passant du simple réseau viaire à une série d'espaces publics aménagés accessibles et gratuits où les usages sont orchestrés dans une dynamique encouragée par l'attractivité et la flânerie pour servir les intérêts commerciaux de commerces situés en rez-de-chaussée. Les vitrines et les enseignes débordent sur la rue et la consommation est privilégiée face au vagabondage et à la liberté d'action et de mouvement. Prenons l'exemple de la Place des Terreaux, à Lyon. Située

5 · HAUSSMANN Georges Eugène. *Mémoires du Baron Haussmann*. Paris, 1893. Consultable en ligne in [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)

dans l'hyper-centre, rénovée récemment, cet espace n'offre que peu d'assises, il faut donc consommer dans un des bars pour y être assis confortablement. Par ailleurs, le mobilier des terrasses étant fourni par la ville, est homogénéisé, fondant la masse des tables, chaises et parasols dans la configuration de la place. En encourageant les assises « payantes », cet espace public est réservé au passage et aux personnes les plus aisées, pouvant se payer un verre. **Fig 7.** Ce sont les signes de la conception de l'espace public avec une « *stratégie de branding faisant du shopping et du tourisme le mode de rapport principal à l'espace urbain et ne permettant plus à l'individu de se reconnaître autrement que comme consommateur.* ».<sup>6</sup>

Néanmoins, les espaces publics sont les seuls espaces gratuits pour les plus pauvres qui n'ont pas d'espaces à eux. C'est le dernier endroit accessible, même si ce n'est pas le meilleur endroit pour vivre. La gratuité de ces espaces est essentielle pour toute une partie des urbains, pour une variété d'usages mais aussi à des niveaux différents de besoin. Par ailleurs, les espaces verts qui composent un nombre importants d'espaces publics, sont au coeur des politiques publiques avec une augmentation croissante de la demande de la part des habitants-citoyens. « *La gratuité des espaces verts doit être promue au nom de la qualité de vie et de l'affirmation d'un droit au beau-vivre pour l'ensemble des humains. L'OMS définit les espaces verts comme des éléments structurants d'intérêt public et fixe donc les objectifs: 10 m<sup>2</sup> par habitant en zone centrale et 25 m<sup>2</sup> en zone périurbaine.* ».<sup>7</sup> Remarquons alors la qualité ex-

6 · LABBÉ Mickaël. *Reprendre place, contre l'architecture du mépris.* Payot, 2019, p.33

7 · ARIES Paul. *Gratuité vs capitalisme.* Larousse, 2018. p.291

ceptionnelle que représente la végétation de la parcelle en friche du Bon Pasteur. À partir des indications de l'OMS<sup>8</sup>, 240 habitants pourrait jouir d'un espace vert de qualité en plein coeur de Lyon si ce lieu était rendu accessible au public.

Du SDF n'ayant nulle part où dormir, profitant du répit accordé par les toilettes publiques ou du confort d'un banc, au simple promeneur, en passant par les enfants désireux de se défouler mais aussi les skaters dont la ville devient le terrain de jeu, les usagers et usages de l'espace public sont nombreux mais ne s'inscrivent pas dans une optique marchande ni consumériste. Tandis que les espaces publics, plus ou moins aménagés et gratuits sont censés accueillir tout un chacun et garantir la liberté de mouvement, de déplacement, la possibilité de rencontre ou simplement l'accès à un espace vert, il s'opère depuis quelques années une déformation de ces qualités essentielles de l'espace public. Celui-ci tend à disparaître de manière plus ou moins dissimulée. •

8 · *Urban green spaces and health.* Copenhagen: WHO Regional Office for Europe, 2016.

Fig1.



Au petit matin du 1er avril 2016, le mouvement Nuit debout a rassemblé des centaines d'opposants au projet de loi, place de la République. © MaxPPP/EPA/Ian Langson

Gilets jaunes lors des manifestations de 2019, trouble à l'ordre public. © Street Press.

Fig2.



Le mouvement Picnic The Streets, sur la place de la Bourse à Bruxelles. Les citoyens s'approprient l'espace urbain. © Belga Photo Nicolas Maeterlinck.

Fig 3.



Mouvement de désobéissance civile anti-pub.

Collage féministe à Marseille © émeutières pas ménagères

Fig 4.



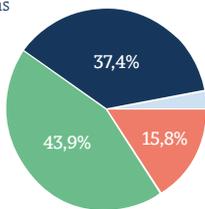
Le « coin des orateurs » est l'espace réservé au nord-est de Hyde Park, à Londres, où chacun peut prendre la parole librement et assumer un rôle temporaire d'orateur devant l'assistance du moment.  
© Wally Gobetz

# L'espace public, une ressource ?

Enquête publiée en ligne pendant le premier confinement au printemps 2020.  
140 répondants.

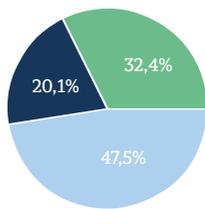
Quel âge avez-vous ?

- - 20 ans
- 20 à 29 ans
- 30 à 60 ans
- + 60 ans



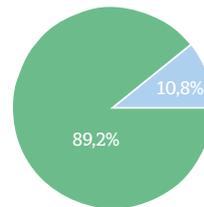
Où est situé votre lieu de confinement ?

- milieu urbain
- milieu périurbain
- milieu rural



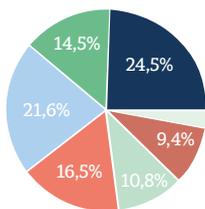
Disposez vous d'un espace extérieur ?

- oui
- non



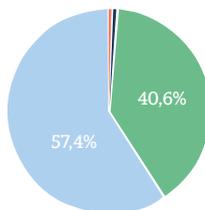
De combien de pièces est constitué votre lieu de confinement ?  
(hors sanitaires et salle de bain)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7+



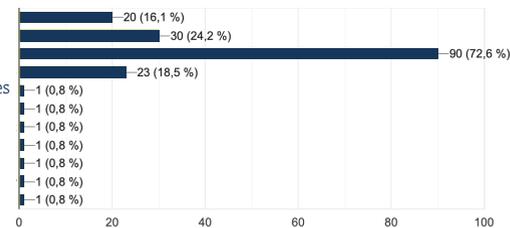
Quel a été le principal critère de choix pour votre lieu de confinement ?

- la surface du lieu
- le fait d'être avec vos proches
- la lumière
- l'auto-suffisance alimentaire



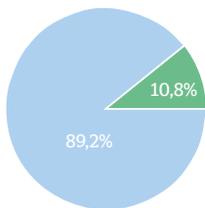
Si oui, est-ce...?

- un balcon
- une terrasse
- un jardin
- un jardin partagé
- des terres agricoles
- un grand jardin
- une forêt
- 2 ha de champs
- un parking
- une cour
- un champ



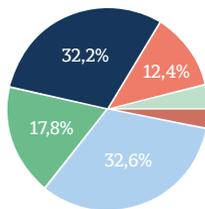
Partagez-vous votre lieu de confinement avec d'autres personnes ?

- oui
- non



Si oui, combien êtes-vous ?

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6+



Quel est le plus important pendant cette période de confinement ?

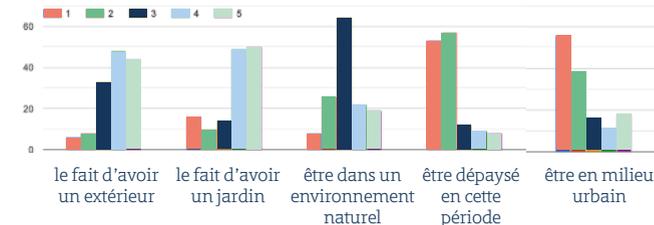


Fig5.



Chaque soir à 20h, les voisins se retrouvent sur les balcons pour soutenir les soignants pendant la pandémie. Le balcon devient l'espace de rencontres pendant le confinement. © AFP / Remi Decoster / Hans Lucas

Fig6.



Fig7.



Carte postale de Paris avec une vue sur le Boulevard Richard Lenoir.

La place des Terreaux à Lyon, n'offrant que très peu d'endroits pour se poser gratuitement. © GrandLyon

## 1.2 Vers une disparition de l'espace public ou la perte progressive de la figure de l'habitant-citoyen

«Les habitants-citoyens sont dépossédés d'une part importante de leur vie, d'une manière d'autant plus puissante qu'une telle dépossession s'opère la plupart du temps de façon déterminée et silencieuse. »<sup>1</sup> La conception des espaces publics, garantissant une pluralité d'usages, si elle est assurée par les professionnels de l'aménagement tels que les architectes, designers ou paysagistes, est également sous la houlette des pouvoirs publics qui ont une considération bien particulière de la manière dont ces espaces doivent être vécus et fréquentés par les habitants-citoyens.

### *Mépris et exclusion*

Cachées derrière les ambitions d'un mieux-vivre et d'un mieux-habiter, les transformations de l'espace public sont l'expression d'une hostilité et d'une violence sourde qui ne cessent de gagner du terrain. Comme dit plus haut, l'espace public est le seul espace de vie possible pour une part pauvre de la population. Ces derniers sont victimes d'une exclusion par des moyens tous plus ingénieux les uns que les autres, qui les écartent un peu plus des centres urbains mais qui n'apportent pas de solutions concrètes pour les sortir de cette situation. La mixité sociale, le brassage qui caractérise l'espace public n'est plus qu'un repli dans un entre-soi qui cantonne les habitants dans leur propre classe sociale,

<sup>1</sup> · LABBÉ Mickaël. *Reprendre place, contre l'architecture du mépris*. Payot, 2019, p.27

excluant les personnes non désirables tels que les SDF mais aussi les skaters, les drogués ou les migrants, ou les habitants des quartiers éloignés.

Le mobilier urbain est un des secteurs de l'aménagement qui montre le plus ce mépris. Bien que la rue ne soit pas une solution souhaitable pour la vie des SDF, c'est à leur encontre, ne leur laissant aucun recoin accessible que le mobilier urbain est le plus inventif. Le banc est l'élément par excellence qui témoigne d'une grande ingéniosité des designers pour le rendre le moins confortable qui soit et sans l'afficher ouvertement, d'une violence et d'un mépris asservissant. C'est le constat que fait Mickael Labbé en citant un exemple concret : « *le Camden Bench n'est que l'un des exemples de la multiplication de stratégies urbaines d'exclusion et de contrôle par l'exercice d'une violence soft, c'est-à-dire sans les manifestations caractéristiques de la violence, au service du polissage de villes de plus en plus obsédées par leur image.* ».<sup>2</sup> Des pans inclinés et striés, un revêtement anti-graphs, des angles et des arêtes le rendant impraticable pour les skaters contribuent à dissuader tous potentiels mésusages. **Fig 1.**

Par ailleurs, la gentrification est un phénomène qui se développe depuis les années 90, que l'on peut observer en France et partout dans le monde et qui touche par extension les espaces publics. Il faut alors avoir une bonne raison d'y être, sous peine d'être soupçonné de mauvaises intentions. C'est une réelle menace pour l'espace public, au sens d'un espace commun et de libre circulation. La privatisation de l'espace public s'effectue par un entre-soi des classes sociales riches dans

2 · LABBÉ Mickaël. *Reprenre place, contre l'architecture du mépris.* Payot, 2019, p.4

les *gated communities* et qui contribuent à l'exclusion des minorités, obligeant celles-ci à rester dans un environnement restreint et précaire, stigmatisés comme dangereux. En condamnant l'accès à certaines rues ou dessertes, les habitants de ces résidences clôturées affirment leur position sociale mais aussi leur capacité à décider à la place des pouvoirs publics. Les clôtures, les gardes, les caméras renforcent le sentiment d'insécurité planant sur le reste de la ville au profit d'une stigmatisation des quartiers alentours.

### *Privatisation de l'espace public*

« *Une très bonne qualité d'espaces publics, mais entretenus et financés par le secteur privé. Nous pensons que c'est une bonne manière d'avancer.* »<sup>3</sup>

Le BID, *Business Improvement District*, semble, pour les gestionnaires publics, être la bonne solution pour palier les coûts de l'entretien et de la surveillance des espaces publics. Ce nouveau modèle de gestion de l'espace public séduit de nombreuses métropoles européennes, déléguant ses responsabilités aux grandes entreprises. **Fig 2.** Avec de nouvelles règles, l'espace public ne l'est plus vraiment : Julia Trilling, dans son article *La privatisation de l'espace public en Californie*, montre les effets matériels réels d'un tel phénomène : « *De même que la municipalité de Los Angeles a encouragé et financé l'aménagement d'espaces privés de nature « publique », elle a dans le même temps négligé et même volontairement amputé les conditions de maintien d'un espace véritablement public.* ».<sup>4</sup> De plus,

3 · Propos de l'adjoint à l'urbanisme de la mairie de Londres.

4 · TRILLING Julia, *La privatisation de l'espace public en Californie.* Les Annales de la recherche urbaine, n°57-58, 1992. Espaces publics en villes, p.3

le documentaire *Mainmise sur les villes* fait état des changements opérés dans ce type de quartier, servant toujours plus les intérêts économiques et commerciaux des nouveaux propriétaires, laissant les habitants subir les transformations de leurs quartiers, parfois obligés de le quitter, remplacés par des habitants plus riches, collant davantage à l'image du quartier souhaité.

En outre, la spéculation immobilière et touristique tournée vers toujours plus d'attractivité tend à faire disparaître l'espace public. Le territoire dans lequel s'inscrit la friche du Bon Pasteur est témoin de cette dynamique, souffrant d'une forte pression. L'ennemi numéro un des croix-roussiens est le promoteur Bouygues Immobilier, craignant qu'une énième construction boboisée ne sorte de terre, remplaçant les immeubles canuts, ou pire, ne s'implante dans les espaces verts encore existants du quartier. **Fig 3.** La friche du Bon Pasteur constitue un terrain propice à ce type de programme, qui augmente sa qualité rare de poumon vert à préserver de la vente et de la promotion immobilière.

La forte pression immobilière et la privatisation de l'espace peuvent faire disparaître l'espace public dans la ville, provoquant une exclusion de certains types de population au profit d'un entre-soi des classes aisées qui met à mal la mixité sociale et qui réduit davantage la part d'espace public dans la ville, or il a été démontré plus haut l'importance de ces espaces pour les habitants-citoyens qui sont impuissants face à ces tendances de plus en plus courantes et offensives. •

### *Défendre le droit à la ville ou la réappropriation de l'espace public par ses habitants*

« On est toujours en train de reprocher aux citadins de ne pas suffisamment s'intégrer à la gestion de leur ville. Ce qui est plutôt stupéfiant, c'est qu'ils continuent d'essayer de le faire. »<sup>5</sup>

Face à des politiques urbaines soumises à la logique marchande, qui menacent l'existence des espaces publics, il devient urgent de considérer la ville et les espaces publics comme bien commun. Selon Mickael Labbé, il semble important pour les habitants-citoyens de se sentir appartenir à un endroit, de se reconnaître à un nous lié à un où. Aujourd'hui, force est de constater que « à l'inverse d'une ville faite par et pour ses habitants, des quartiers entiers deviennent des zones à défendre face à la spéculation et à l'inflation touristique. Pour que la ville reste un endroit où l'on puisse vivre, que l'on puisse habiter et pas simplement consommer le temps d'un week-end. »<sup>6</sup>. En ce sens, défendre le droit à la ville<sup>7</sup> ne peut pas se faire tout seul. Si les pouvoirs publics ne peuvent garantir la préservation de véritables espaces publics, fais pour les habitants et l'intérêt général, il nous revient donc de nous en emparer. « Ne soyons pas naïfs, les citoyens-habitants d'un quartier ou d'une ville donnée doivent se mobiliser et s'organiser pour la défense de l'espace public d'intérêt général. Comme un éco-système fragile, l'espace public doit être préservé par ceux-là mêmes qui en usent, car ils sont les premiers concernés. »<sup>8</sup> Cette défense implique ainsi un

5 · JACOBS Jane. *Déclin et survie des grandes villes américaines*. Paranthèse, 2012.

6 · LABBÉ Mickaël. *Reprendre place, contre l'architecture du mépris*. Payot, 2019, p.79

7 · Concept développé par Henry Lefebvre en 1968, philosophe et sociologue.

8 · LABBÉ Mickaël. *Reprendre place, contre l'architecture du mépris*. Payot, 2019, p.81

investissement réel et fort de la part des habitants, qui vivent au quotidien ces transformations.

On peut noter différentes formes de réappropriation citoyenne de l'espace public comme moyen de défense.

**Fig 4.** La capacité des habitants-citoyens à se regrouper, former des groupes de réflexion, être présents dans les réunions publiques ou intégrer ces problématiques dans les conseils de quartier n'est plus à démontrer mais l'engagement et la ténacité nécessaires pour faire changer les politiques publiques et les intérêts des interlocuteurs ont parfois raison de l'investissement des habitants. La friche du Bon Pasteur, menacée plusieurs fois de vente, témoigne de cet investissement citoyen pour sa préservation. L'intervention de différents groupes d'actions citoyens ont pu par le passé éviter la vente de cet espace, relevant du domaine public. Le jardin pirate qui a existé jusqu'en 2015 démontre l'attachement et l'importance de cet espace pour les habitants du quartier mais aussi leur conscience de l'espace public comme une ressource essentielle dans leur vie.

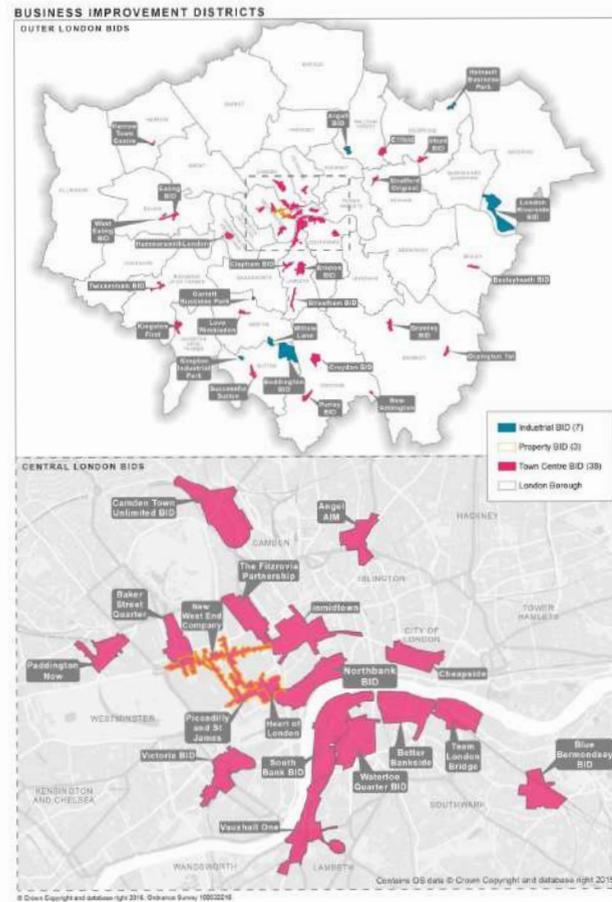
En opposition au domaine privé, un espace public est le lieu commun où tout le monde peut intervenir, dans le respect des autres, cependant, on peut noter que l'origine sociale et citoyenne de ce commun tend à disparaître. L'espace public est une ressource essentielle pour le bien-être et le bien-vivre des habitants-citoyens, il peut donc être considéré et traité mais aussi géré comme un bien commun. Si l'importance de l'espace public est partagée par les habitants, sa considération comme un bien commun, sa mise en place et sa réalité peuvent être plus faciles à envisager. Le designer d'espace peut-il favoriser la réappropriation de l'espace public comme un bien commun ?

**Fig1.**



Le Camden Bench, mobilier urbain anti-sdf. © Factory Furniture

Fig 2.



Extrait d'un rapport de l'assemblée de Londres sur les BID et leurs développements à Londres : *Business Improvement Districts, The role of BIDs in London's regeneration*, 2016. Source : [www.london.gov.uk](http://www.london.gov.uk)

Fig 3.



Fig 4.



Affiche placardée dans les Pentes de la Croix-Rouge témoignant de la lutte contre la spéculation et la promotion immobilière.

Les habitants-citoyens du 1er arrondissement de Lyon se sentent concernés et sont conscients des ressources spatiales et territoriales de leur quartier. © Laurie Beauvilain

## Partie 2

# Vers un bien commun territorial

## 2.1 En finir avec la propriété privée

### *La propriété comme indicateur d'action*

Pour comprendre cette relation à l'espace public, il est nécessaire de s'interroger sur notre conception de la propriété sur le plan philosophique mais aussi juridique qui régit notre manière d'aborder le « privé » en opposition au « public ». Cela peut se résumer avec l'approche de Daniela Festa qui analyse sous l'angle juridique loi & géographie : « *La propriété (qu'elle soit publique ou privée) détermine notre relation aux choses, ainsi que nos relations sociales, politiques, territoriales. Les relations de propriété permettent alors d'analyser les transformations actuelles de l'espace urbain, qui se caractérisent par la densité et l'hétérogénéité de la population.* ».<sup>1</sup>

### *Une conception renouvelée de l'espace public*

Outre la conception dichotomique privé / public, le citoyen sait aussi déterminer où il veut agir, car en être social, le citoyen s'associe aux autres dans un espace dédié. En opposition à ces phénomènes de perte de libre-arbitre, « c'est à l'individu que revient en dernier lieu l'initiative de tracer la frontière entre ce qui lui paraît — selon sa propre échelle de valeurs — « privé » ou « public » ». <sup>2</sup> En ce sens, la propriété ne détermine pas forcément la relation aux choses. L'implication ne se limite pas aux limites cadastrales, si bien que des initiatives citoyennes telles que la plantation ou les guerillas gardening dépeignent une volonté d'action et de reprise en main de l'espace public au sens d'un espace partagé, fait par tous.

1 · FESTA Daniela. *Les communs urbains. L'invention du commun.* Revue des Sciences humaines, 2016, hors-série Traduire et introduire. p.41

2 · PAQUOT Thierry. *L'espace public.* La Découverte, 2015. p.67

## 2.2 Quel est l'idéal du bien commun ? Qu'apporte-il à la société ?

### *Différents types de ressources*

Un bien commun est composé d'une ressource, identifiée comme essentielle à la vie d'un groupe ou d'une communauté. C'est un bien non excluable et rival. Cela signifie que l'on ne peut empêcher personne d'utiliser de la ressource en mettant des droits d'entrée ou des restrictions mais que sa consommation peut la faire disparaître. Il existe différents types de ressources : naturelles (eau, air, terre, ...) ou territoriales (espaces publics, structures urbaines, paysages, ...). Cette ressource permet à un groupe défini de vivre. L'espace public est essentiel dans la vie des citoyens, on peut le qualifier de ressource, c'est-à-dire un moyen de subsistance et bien-être en ville. La considération des communs réapparaît aujourd'hui après leur quasi disparition due au large mouvement d'*enclosures*, initié en Angleterre, pays de terres communales. Les fermiers les plus pauvres se retrouvent alors sans aucune terre pour y faire pâturer leur troupeau, puisque par essence ils n'étaient pas propriétaires de la terre communale mais simples usagers. **Fig 1.** Ainsi, un bien commun se distingue par une relation non propriétaire aux choses mais agissant sur les droits et usages qui peuvent s'y effectuer.

Etant donné la qualité et l'importance de la ressource pour l'activité ou la vie de ceux qui en usent, il est nécessaire que l'usage s'accompagne par des dispositions de préservation, concernées par les générations futures : il y a une gestion particulière à trouver et les biens communs soulèvent la question de la gouvernance partagée

de ceux-ci. Si une surexploitation ou une détérioration de la ressource est avérée, la ressource sera mise en péril. C'est la critique que ferait Garrett Hardin : « *c'est là que réside la tragédie. Chaque homme est enfermé dans un système qui le contraint à augmenter les effectifs de son troupeau de manière illimitée - dans un monde qui est limité. La ruine est la destination vers laquelle tous les hommes se ruent, chacun poursuivant son meilleur intérêt dans une société qui croit en la liberté des biens communs.* ».<sup>1</sup> En ce sens, l'homme ne pourrait servir autre chose que ses intérêts personnels finissant par détériorer le bien commun. Or, ce dernier profite à chacun, individuellement et à la communauté. Sa gestion partagée y contribue de même qu'elle contribue à sa préservation. L'intérêt personnel se heurte à la quantité limitée de la ressource. L'économiste Léopold Kohr, lui, affirme la nécessité d'une échelle humaine et du concept « *small is beautiful* »<sup>2</sup> ainsi que de l'idée d'un retour à la vie en petites communautés. Maintenir une taille raisonnable permet de ménager les ressources et d'éviter la dite tragédie des communs. En bref, éviter la folie des grandeurs !

### Un bien commun urbain ?

Comme démontré précédemment, l'espace public peut être considéré comme un bien commun, tout comme la friche du Bon Pasteur. Celle-ci est par son statut propriétaire un espace public puisqu'elle appartient à la Mairie de Lyon. Nous avons vu en quoi cette ressource est nécessaire pour les urbains, or elle est menacée,

1 · JOURDAIN Edouard. *La part anarchiste des communs*. Revue Ballast [en ligne]. 17 janvier 2020. Disponible sur : [www.revue-ballast.fr](http://www.revue-ballast.fr), p.12

2 · Leopold Kohr fut à l'origine des concepts d'échelle humaine et de *small is beautiful*, ainsi que de l'idée d'un retour à la vie en petites communautés.

comment la préserver ? Cette ressource spatiale, territoriale fait partie des ressources qui suscitent une large réflexion sur le rapport à la gouvernance du territoire urbain. En Italie, où la considération de la ruelle est significative dans la vie citadine italienne, les habitants s'organisent afin qu'elle soit préservée comme telle, rejetant les projets d'aménagement urbains massifs, ordonnés par les pouvoirs publics poursuivant des intérêts financiers déconnectés des habitants. « *Les communs territoriaux désignent la faculté pour les citoyens de s'auto-gouverner en commun sur un territoire donné (quartier, commune, région, etc). Ils supposent des délibérations et des capacités de prises de décision réelles de la part des citoyens, concernant la gestion de leur territoire (ce qui inclut toute activité économique ayant une incidence sur le territoire).* ».<sup>3</sup> Il faut comprendre ici que les biens communs territoriaux sont le signe d'une autonomie des habitants-citoyens vis-à-vis des pouvoirs publics, prenant en compte les spécificités locales du territoire et de la ressource concernée.

### Les origines libertaires du commun

Alors que les initiatives de communs fleurissent et suscitent l'enthousiasme et l'adhésion, il est nécessaire de rappeler que « *la notion de commun est politique dans la mesure où elle suppose la capacité naturelle des individus à délibérer et décider collectivement de ce qui est juste. C'est la participation à l'activité commune qui fonde l'obligation.* ».<sup>4</sup> Il faut comprendre que le bien commun ne l'est pas en soi mais « *cherche à conjurer, par des règles et des modalités de gestion collective, ce-*

3 · JOURDAIN Edouard. *La part anarchiste des communs*. Revue Ballast [en ligne]. 17 janvier 2020. Disponible sur : [www.revue-ballast.fr](http://www.revue-ballast.fr), p.3

4 · *Ibid*, p.3

lui des enclosures. ».<sup>5</sup> C'est un construit social et politique qui demande un engagement fort pour servir l'intérêt commun avant ses intérêts personnels. Par conséquent, comment mobiliser les personnes concernées par la friche du Bon Pasteur ? Quel rôle peut jouer le designer d'espace ?

Comme dans tout partage et vie en commun, la question de l'identification de l'autorité et de la gestion du conflit se pose. La gouvernance est primordiale pour faire exister le bien commun. On peut noter ici que cette notion et l'absence d'autorité dominante externe se rapproche de la pensée anarchiste : « *la gestion par les communs est beaucoup plus efficace que celle de l'État (extérieur aux ressources concernées et incapable d'en comprendre les enjeux) ou du marché (où la concurrence des propriétaires et leur recherche de profit conduit à l'épuisement des ressources).* ».<sup>6</sup> Considérant l'espace public comme bien commun, la gestion par les communs est-elle plus efficace pour préserver ce qu'on entend spécifiquement par « l'espace public » au sens politique du terme ? Considérant l'espace public comme bien commun, le designer peut-il amener / aider les riverains de la friche à le comprendre ? Comment peut-il motiver leur implication dans la gestion de ce bien commun ? •

5 · JOURDAIN Edouard. *La part anarchiste des communs*. Revue Ballast [en ligne]. 17 janvier 2020. Disponible sur : [www.revue-ballast.fr](http://www.revue-ballast.fr), p.3

6 · *Ibid*, p.4-5

Fig 1.



Les murs de pierres séparent les pâturages à Gordale Scar : le résultat des enclosures mettant fin aux biens communs en Angleterre.  
© Wikipédia Commons

## 2.3 Comment constituer un bien commun ?

**Fig 1.**

**1. Des limites clairement définies.** Les individus ou ménages possédant des droits de prélever des unités de ressource d'une ressource commune doivent être clairement définis, ainsi que les limites de la ressource commune en tant que telle.

**2. La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture, et les conditions locales.** Les règles qui restreignent, en terme de temps, d'espace et de technologie et/ou de quantité, l'appropriation des unités de ressources sont liées aux conditions locales et aux obligations en termes de main-d'oeuvre, de matériels et/ou d'argent.

**3. Des dispositifs de choix collectif.** La plupart des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à la modification des règles opérationnelles.

**4. La surveillance.** Les surveillants, qui examinent les conditions de la ressource commune et le comportement des appropriateurs, rendent compte aux appropriateurs ou sont les appropriateurs eux-mêmes.

**5. Des sanctions graduelles.** Les appropriateurs qui transgressent les règles s'exposent à des sanctions graduelles par les autres appropriateurs et/ou par des agents travaillant pour le compte des appropriateurs.

**6. Des mécanismes de résolution des conflits.** Les appropriateurs et leurs représentants disposent d'un accès rapide à des arènes locales bon marché pour résoudre les conflits entre appropriateurs ou entre les appropriateurs et leurs représentants ou agents.

**7. Une reconnaissance minimale des droits d'organisation.** Les droits des appropriateurs d'élaborer leurs propres institutions ne sont pas remis en cause par des autorités gouvernementales externes.

**8. Des entreprises imbriquées.** Les activités d'appropriation, de fourniture, de surveillance, d'application des règles, de résolutions de conflits et de gouvernance sont organisés de multiples niveaux d'entreprises imbriquées.

Les huit principes de conception (nécessaires mais non suffisants) communs aux institutions durables de ressources communes selon Elinor Ostrom.

### *Principes, freins et réalités*

À partir d'études empiriques en différents lieux du monde, l'économiste Elinor Ostrom a consacré une partie de sa recherche à la définition des biens communs et l'analyse de leurs caractéristiques communes. *La gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles* en est l'ouvrage de référence. La constitution d'un bien commun repose sur un certain nombre de variants sur le plan humain et matériel pour que les intérêts personnels n'engendrent pas la disparition de la ressource.

«Les huit principes de conception (nécessaires mais non suffisants) communs aux institutions durables de ressources communes.»<sup>1</sup> sont un outil d'évaluation pour savoir si une initiative peut-être qualifiée de bien commun ou non. Ces principes et plus largement le travail de Ostrom concernent des biens communs naturels mais pas les biens communs territoriaux. **Fig 1.** Entre les principes et leur application pour un bien commun territorial, il peut être nécessaire de considérer ces principes dans une nouvelle perspective pour répondre aux spécificités d'un bien commun spatial tel que l'espace public. Le designer d'espace peut-il étudier le problème et opérer le transfert dans le champ de l'espace ?

1 · OSTROM Elinor. *La gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. De Boeck Supérieur, 2010.

Le principe 1 soulève des interrogations : « *Des limites clairement définies. Les individus ou ménages possédant des droits de prélever des unités de ressource d'une ressource commune doivent être clairement définis, ainsi que les limites de la ressource commune en tant que telle.* ».<sup>2</sup> Dans le cadre d'un bien commun territorial, l'espace public, la limite est d'autant plus difficile à définir. La surface du territoire est un premier indicateur mais cela ne suffit pas. L'échelle du bien commun est également un point à aborder : combien de personnes peuvent participer à la gestion du bien commun ? Nous ne pouvons pas retenir un nombre infini de visages ainsi nous ne pouvons faire confiance à un trop grand nombre de personnes, selon l'anthropologue Dunbar qui limite la mémoire sociale à 147 visages pour entretenir des relations stables. Cette question est aussi soulevée par Aristote, qui estime la taille idéale de la Cité à 5 000 personnes.

Un autre aspect est à définir pour le bien commun spatial : la valeur de la ressource. Quel est la valeur de l'espace public ? Pour qui ? La seule valeur marchande n'est pas suffisante pour définir le bien commun territorial qui concentre d'autres enjeux que nous avons définis plus haut, en démontrant la qualité urbaine essentielle qu'il constitue.

### ***Quelle est la place du designer dans la constitution et la gouvernance d'un bien commun ?***

La constitution d'un bien commun prend du temps, en raison des différents paramètres nécessaires à sa réussite cités plus haut. Alors que certains groupes, ou com-

<sup>2</sup> · OSTROM Elinor. *La gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. De Boeck Supérieur, 2010.

munautés ont réussi à instituer les règles et la préservation de la ressource, d'autres en demeurent incapables. N'y a-t-il pas là, par son expertise et ses compétences, non pas institutionnelle ou économique, mais par sa vision spatiale de l'organisation d'un groupe et de ses usages, la place pour le designer ? D'après les différents principes de conception d'un bien commun, prescrits par Ostrom, il est à noter différents problèmes auxquels le designer serait en mesure de répondre par des solutions spatiales. Une hypothèse de réponse pourrait être la définition des espaces dédiés à la résolution du conflit, ou plus largement aux espaces de création du bien commun. En effet, si le cas des surveillants ou du tribunal sont abordés par Ostrom, qu'en est-il du lieu ? Que serait un espace pour le bien commun territorial ?

Un des éléments fondamentaux pour la création d'un bien commun est la connaissance de la ressource, précise et identifiée comme telle. Selon le type de ressource auquel s'intéresse une communauté, un groupe, les informations, les données scientifiques ne seront pas les mêmes. Dans le cadre d'une pêcherie, la connaissance du taux de reproduction des poissons en une année est un point de départ pour définir les règles de partage et la quantité de poisson à pêcher par chaque appropriateur. Concernant la friche du Bon Pasteur, une approche quantifiée de l'occupation par mètre carré, par heure, par personne ne semble pas appropriée de par sa nature d'espace public, dont on ne prélève rien. Si le designer ne peut être seul dans la constitution d'un bien commun, il peut contribuer à donner les informations nécessaires à la connaissance de la ressource (nature, structure, taille, qualités, etc) selon son approche, qui se complète avec d'autres experts botanistes, géographes, etc. Il ne faut pas non plus négliger la connaissance et

l'héritage que les habitants d'un territoire possèdent. En effet, l'histoire constitue une part de la ressource en tant que territoire, Alberto Magnaghi nous dit qu'elle doit être considérée.

C'est le travail de médiation qu'a pu effectuer l'agence de design et paysage Coloco avec un projet nommé *La carte du bien commun*. C'est un outil cartographique mis au point pour la construction d'une connaissance partagée et multiple du territoire. **Fig 2.** Ainsi habitants, techniciens, élus, associations, et autres acteurs de l'aménagement construisent ensemble la compréhension du territoire et élaborent dans le dialogue les stratégies futures d'aménagement. C'est une première étape qui permet aux habitants de prendre conscience du territoire dans lequel ils vivent et d'envisager quelles ressources sont essentielles à préserver comme telles.

En définissant les tenants et aboutissants d'un bien commun, il est important de mentionner que la question de la gouvernance pose une série d'interrogations. Outre le fait que la question de la propriété et l'appropriation soient au coeur des possibilités ou des freins de la création du bien commun, se pose la question des interlocuteurs du designer. Si l'approche directe auprès des habitants semble évidente, il demeure en creux le volet institutionnel, qui pour différentes raisons (maîtrise de la sécurité et de l'ordre public, contrôle des pratiques illicites, repli démocratique, etc) n'est pas toujours disposé à laisser la place au commun. ♦



**Fig 2.**



*La carte du Bien Commun, Coloco. Créer une connaissance partagée du territoire. Etude réalisée en 2014 à Bègles. © Nicolas Brousse*

## Partie 3

# Pouvoirs publics et bien commun : une relation à inventer

### 3.1 Comment le designer peut-il participer à l'appropriation citoyenne ?

#### *Le piratage : l'appropriation citoyenne de lutte*

La résistance, la lutte pour la préservation d'un espace, d'un bien commun offre, aujourd'hui, pour les citoyens une nouvelle possibilité de se politiser, en affirmant un schéma plus horizontal dans les choix d'aménagement du territoire. La multiplication des zones à défendre montre que la résistance est aussi un terrain de création du commun. « *L'essentiel ne réside aucunement dans le statut juridique de ce territoire pratiqué par un ensemble d'individus isolés ou en groupe à un moment donné, mais par cette activité elle-même qui fait « collectif » et confère à cet endroit une dimension sociale et publique.* ».<sup>1</sup> Thierry Paquot a-t-il raison d'écartier ainsi la question du statut juridique ?

Une posture que peut adopter le designer d'espace est celle d'un designer militant accompagnant les citoyens-pirates dans la défense d'un espace qui leur semble essentiel à préserver. Les compétences du designer peuvent servir le projet commun, par exemple, la médiatisation des actions menées ou de l'organisation. La carte de Notre-Dame-des-Landes, réalisée par Formes Vives est un objet graphique qui témoigne de la vie commune et de la conception de ce commun comme territoire de lutte. **Fig 1.** La piraterie a également été éprouvée par un groupe de citoyens lyonnais

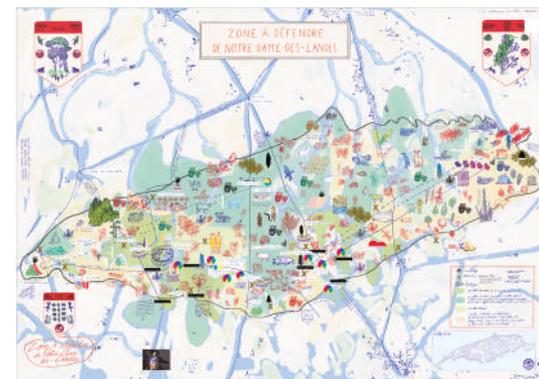
**À qui le designer s'adresse-t-il pour transformer l'espace public en bien commun ? Si l'espace public constitue un espace partagé, l'espace de tous, il n'en reste pas moins aménagé, et géré par les institutions publiques, à différents échelons : national, régional, local. Par exemple, la gestion et l'entretien de la voirie à Lyon est à la charge de la Métropole. Si les initiatives de constitution d'un bien commun sont parfois tolérées, quelles sont les réalités de la transformation de l'espace public en un commun urbain, auto-gouverné par ses habitants ? Les citoyens, par leur vote, ont confié à leurs représentants la gestion de l'espace public. Peut-il vraiment y avoir un bien commun sans dépossession de la propriété publique ?**

1 • PAQUOT Thierry. *L'espace public*. La Découverte, 2015. p.93

afin de s'approprier la friche du Bon Pasteur prenant la forme d'un jardin pirate initié par les Pendarts, se soldant par une expulsion musclée. **Fig 2.** Dans quelles conditions ces actions de résistance pourraient-elles engager un nouveau rapport à l'espace public? Les délaisés urbains sont-ils des lieux propices pour faire fructifier cette résistance?

Cette posture du designer se place en opposition et en marge d'un cadre institutionnel, est-ce efficace pour la constitution d'un bien commun de manière durable?  
A contrario, le designer doit-il intégrer les institutions publiques pour en faciliter la création? •

**Fig 1.**



**Fig 2.**



Carte de la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes réalisée en 2015 et rééditée en soutien à la lutte contre l'aéroport et les initiatives implantées sur le territoire. © Formes Vives

La friche du Bon Pasteur occupée par les Pendarts en 2015, renommée le jardin de Pendarts. © Marie Bodin

## 3.2 Comment le design peut-il contribuer à l'innovation publique ?

### *Le designer d'espace : un intermédiaire entre habitants et pouvoirs publics ?*

Bien que la constitution d'un bien commun s'inscrive à une échelle locale et en dehors d'un contexte institutionnel établi, cela peut tout de même être un frein notable lorsque celui-ci en empêche l'existence. « *Les critiques jadis adressées à la propriété communale et sectionnale perdurent. Aussi, le 27 mai 2013, une loi dite de modernisation du régime des sections de commune a été votée, qui vise à les faire disparaître au motif qu'elles seraient un frein au développement local, d'une complexité moyenâgeuse et une source intarissable de contentieux.* »<sup>1</sup> Le cas des terres communales illustre à quel point les politiques publiques ne vont pas vers l'encouragement des communs. Les institutions et les représentants élus ne veulent pas être empêchés dans le développement de leurs politiques (ou leurs applications), négligeant la participation des habitants dans le développement de leur propre territoire. Comment alors faire exister un bien commun avec le contexte institutionnel tel qu'il est aujourd'hui ?

### *Le design de politiques publiques : l'intervention du design pour des politiques publiques plus désirables*

Alors que les décideurs publics sont formés pour la gestion de projet ou la comptabilité publique, l'intervention du design dans les institutions interroge les

1 · VANUXEM Sarah. *La propriété de la terre*. Wildproject, 2018. p.82

compétences du designer et l'intérêt d'une telle pratique pour redonner du sens et aider les institutions publiques à dessiner des politiques publiques plus désirables, tournées vers les usagers et leurs besoins. Avec ses compétences propres, orientées vers l'usager, le design peut ainsi procurer aux pouvoirs publics de nouveaux outils et un nouveau regard sur leurs pratiques. Le design des politiques publiques est « *à la fois un état d'esprit et un ensemble de méthodes qui permettent de réinterroger des problèmes de société, de mieux comprendre les situations du point de vue des bénéficiaires visés.* »<sup>2</sup> En bref, « *la fin ou le but du design est d'améliorer l'habitabilité du monde dans toutes ses dimensions.* » pour reprendre la formule du chercheur designer Alain Findeli.

La question du commun est aussi un élément de réflexion des politiques publiques. Cela s'inscrit dans l'actualité puisque après des voyages apprenants à travers l'Europe, l'équipe de La 27ème Région démarre un programme nommé *Les lieux Communs* qui s'inscrit sur un temps long, jusqu'en 2025, ayant pour but d'expérimenter des partenariats publics-communs en ayant comme postulat : « *Et si les communs devenaient la logique qui sous-tend le développement d'une nouvelle urbanité, faite de diversité des usages, de convivialité, d'engagement civique et de soin apporté au cadre de vie ?* »<sup>3</sup>

Un autre exemple, l'agence Vraiment Vraiment apporte un autre regard sur la pratique de design, en se composant de manière pluridisciplinaire, l'agence se définit comme agence de design d'intérêt général. Dans le cadre du Plan d'amélioration de la qualité de service (PAQS) de la Direction de la jeunesse et des sports,

2 · Extrait du site internet de La 27ème Région.

3 · Problématique du programme *Les lieux communs* de La 27ème Région .

Vraiment Vraiment a accompagné la Ville de Paris dans l'élaboration d'un guide d'aménagement des espaces d'accueil du public. **Fig 1.** L'objectif de ce guide : aider les gestionnaires à renforcer la visibilité et la désirabilité de leur équipement, auprès de publics parfois éloignés des structures publiques. Par l'intégration du design dans les stratégies des institutions publiques, le rôle du designer et ses compétences sont réinterrogés. Le designer se place ainsi dans une position d'intermédiaire et de communicant entre les citoyens-habitants-usagers et les institutionnels. Cela implique des stratégies et des dispositifs de communication différents, s'adaptant aux publics touchés. En ce sens, il est nécessaire pour le designer d'identifier quels sont les personnes avec qui il interagit tout au long d'un projet. Dans le cadre de la constitution d'un bien commun ou son expérimentation, les crispations peuvent venir de différents interlocuteurs qui n'ont pas les mêmes intérêts. En identifiant au préalable ces acteurs, le travail de communication du designer en sera facilité.

### *La participation : l'outil fétiche des institutions*

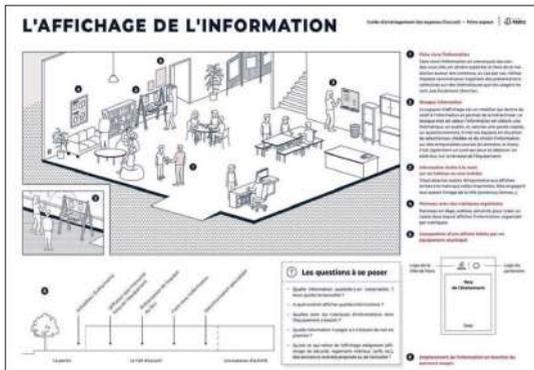
Afin d'intégrer les habitants concernés par un projet et échanger avec eux, le recours à la participation est désormais un outil central pour l'action publique. Il existe une exigence participative issue d'une crise de la représentation politique. Or, de nombreux exemples de concertation montrent la différence entre les intentions affichées et la réalité, la résultante de ces moments de participation est décevante. Le cadre institutionnel marque ses limites : l' élu en charge d'un projet, bien qu'il consulte ses administrés, sera toujours dans une position décisionnaire supérieure. Néanmoins, le fait d'avoir été élu, ne se substitue pas à la parole habi-

tante directe. La mise en oeuvre de la démocratie participative par les institutions peut être parfois illusoire, ne laissant jamais vraiment le contrôle aux habitants. La constitution d'un bien commun relève alors du défi pour que l'autogestion d'un lieu soit acceptée et / ou soutenue.

Un outil permet d'évaluer le niveau de participation des habitants dans le cadre d'un projet. L'échelle de la participation a été inventée en 1969 par la sociologue Sherry Arnstein. Cette grille de lecture permet à la fois de mesurer le degré de participation des citoyens mais aussi d'évaluer le degré d'implication. En outre, savoir s'il s'agit d'un cadre de démocratie participative ou de démagogie participative. En s'appuyant sur un tel outil, le designer peut évaluer quelle place est laissée aux habitants, leur implication et le rôle de chaque acteur du projet à chaque étape. Dans le cadre de la concertation engagée par la Mairie du 1er arrondissement, pour définir l'avenir de la friche du Bon-Pasteur, cet outil d'évaluation permet de mesurer le niveau de participation. Dans le cadre de la création d'un bien commun, l'échelon à atteindre est l'échelon 8. **Fig 2.** Il s'agit donc, au cours de la concertation d'évaluer la mise en oeuvre par les élus locaux mais aussi de suivre l'implication, montante ou descendante des habitants.

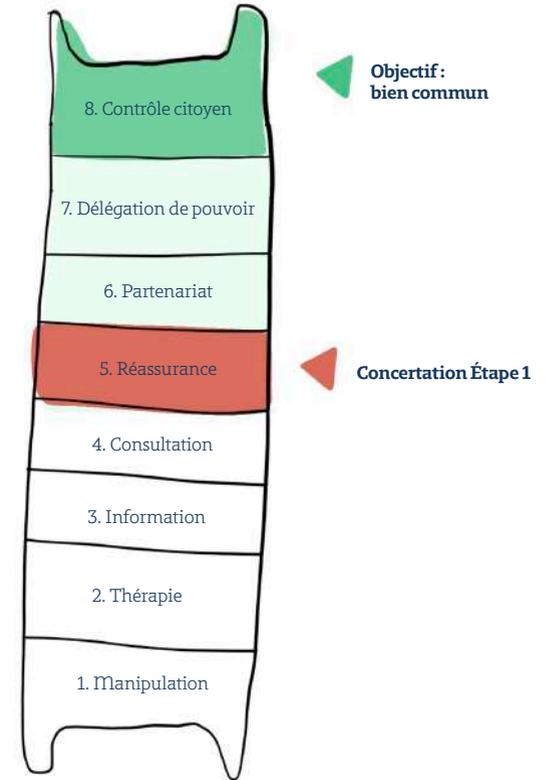
Le designer pourrait-il être un concepteur des étapes de concertation, visant à accompagner les habitants et les décideurs publics vers un contrôle du projet par les habitants ? Par ailleurs, comment le designer peut-il inviter les habitants à ce type d'implication ? Quel est le rôle du designer d'espace ou de service ?

Fig1.



Guide d'aménagement des espaces d'accueil du public destinés à aider les agents du service public. © Vraiment Vraiment

Fig2.



L'échelle de la participation de Sherry Arnstein interprétée pour l'évaluation de la participation dans le cadre de la concertation engagée par la mairie pour la friche du Bon Pasteur. © Laurie Beauvilain

## Partie 4

# Ménager l'espace versus aménager

## 4.1 Identifier le territoire

Il ne suffit pas seulement de connaître la ressource pour déterminer sa préservation et les solutions à mettre en place pour cela. L'espace public, comme une ressource essentielle de la ville s'inscrit dans un territoire, dans lequel il interagit avec d'autres éléments et avec les habitants. Le territoire n'est pas seulement, selon l'approche territorialiste, un concept géographique mais aussi « le résultat de processus de co-évolution entre milieu et civilisations humaines ».<sup>1</sup> Alberto Magnaghi explique ainsi que : « le territoire local n'est plus connu, ni interprété ou mis en scène par les habitants comme un bien commun producteur des éléments de reproduction de la vie biologique (eau, sources, rivières, air, terre, nourriture, feu, énergie) ou sociale (relations de voisinage, conviviales, communautaires, symboliques). ».<sup>2</sup> Il faut comprendre ici que l'espace dans lequel les habitants évoluent est le fruit de la production du passé et du présent et sera le milieu de vie des futures générations. Bien que les habitants vivent dans un territoire local qu'ils arpentent et contribuent à faire exister, ils n'en sont pas toujours conscients, reléguant la responsabilité aux institutions.

### *Faciliter la connaissance du territoire*

La fabrique de la ville et son expansion diffuse ont un effet désocialisant qui déconnecte l'habitant du territoire dans lequel il vit. Le designer d'espace en sa qualité de médiateur peut-il engager l'habitant à s'intéresser à son territoire pour que celui-ci s'empare de la préservation ?

1 · MAGNAGHI Alberto. *La biorégion urbaine, petit traité sur le territoire bien commun*. Eterotopia, France, 2014, p.20

2 · *Ibid*, p.18

**« Ménager veut dire prendre soin. N'importe quel lieu urbain mérite qu'on prenne soin de lui et qu'on le ménage. ».**<sup>1</sup> Alors que le designer d'espace fait partie des professionnels de l'aménagement du territoire, comment peut-il assurer le soin à un espace ?

1 · PAQUOT Thierry. *L'espace public*. La Découverte, 2015, p.105

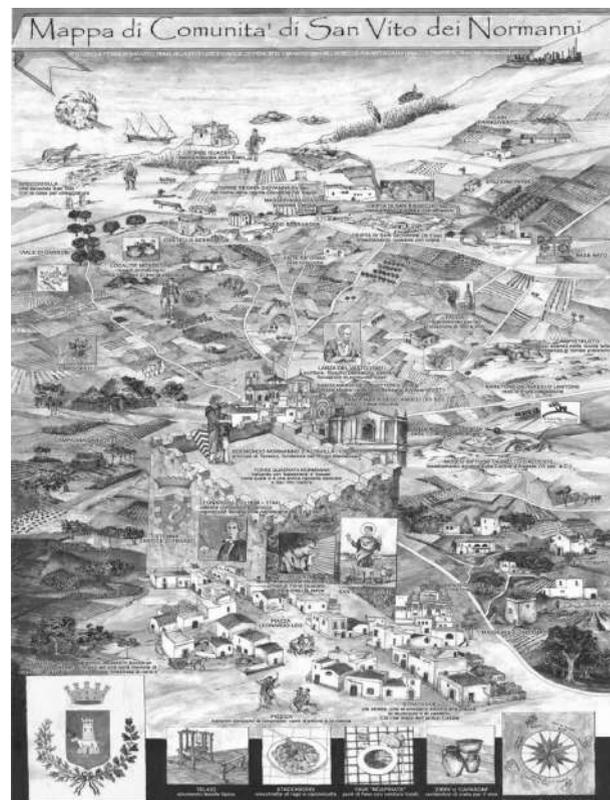
vation durable de l'espace public pour les générations futures? En ce sens, le designer d'espace se place en intermédiaire entre les habitants et le territoire afin qu'il soit reconsidéré. Pour cela, différents moyens peuvent être mis en place. «*L'effort de rééducation des résidents à habiter et à l'art d'édifier, ne peut que partir de processus participatifs structurés dans lesquels les habitants, les enfants et les jeunes des écoles, re-parcourent (avec les pieds, la mémoire, les émotions) et dessinent (avec l'aide d'artistes médiateurs et d'historiens locaux, d'artisans, d'enseignants) les valeurs patrimoniales de leur territoire en un processus de ré-identification et de réapprentissage.*»<sup>3</sup> Les cartes de communautés initiées par Magnaghi ont pour but de reconstruire une conscience du lieu et d'impliquer les habitants dans la connaissance et la compréhension de leur territoire mais aussi de renforcer le lien entre habitants et décideurs pour partager une vision commune de l'aménagement du territoire. **Fig1.**

**Le designer d'espace se place en intermédiaire entre les habitants et le territoire afin qu'il soit reconsidéré.**

L'auteur indique alors l'importance de faire participer les habitants, de les solliciter, ce qui n'est pas une habitude pour la plupart des citoyens, d'où la notion d'éducation. C'est une opération envisageable dans le cadre de l'étude de la Friche du Bon Pasteur pour instaurer une relation de confiance et un lien entre les habitants du quartier, le designer et les élus locaux. •

<sup>3</sup> • MAGNAGHI Alberto. *La biorégion urbaine, petit traité sur le territoire bien commun.* Eterotopia, France, 2014, p.95

**Fig1.**



Carte de la communauté de San Vito dei Normanni, réalisation graphique Aldo Summa, 2010. Le village, ses alentours, ses habitants et activités se dévoilent dans une vue aérienne. © Laboratori ecomuseali per il Piano Paesaggistico Territoriale, Regione Puglia. Coordination Alberto Magnaghi.

## 4.2 Prendre soin de l'espace public: le rôle du designer, le rôle de l'habitant

Tandis que les «aménageurs» de la ville, au sens large, les politiques, les services techniques, techniciens, le designer d'espace inclus, sont habitués à concevoir des espaces publics avec des infrastructures et aménagements liés à des usages prédéfinis, que signifie ménager un espace dans une pratique éco-responsable du design? Thierry Paquot invite à repenser ces méthodes: «*Pour le professionnel (architecte, urbaniste ou agent du service technique de la voirie), il est recommandé de ménager (et non pas aménager, ménager signifie «prendre soin», des lieux, des gens et des choses) ces lieux urbains en tenant compte de la variété des usages selon les heures du jour et de la nuit.*»<sup>1</sup> Il s'agit alors pour le designer de penser l'espace avec une certaine neutralité dans les usages prédéfinis, permettre une appropriation par tous, au sens que chacun puisse y vivre, en garantissant implication et légitimité de prendre soin du lieu.

**« Pour le professionnel (architecte, urbaniste ou agent du service technique de la voirie), il est recommandé de ménager (et non pas aménager, ménager signifie «prendre soin», des lieux, des gens et des choses) ces lieux urbains en tenant compte de la variété des usages selon les heures du jour et de la nuit. »**

Fig1.



Clean walk organisée par l'association Youth For Climate à Clermont-Ferrand. Un groupe de collégiens a pris le temps de nettoyer sa ville le temps d'un après-midi. © Adrien Blettery

1 - PAQUOT Thierry. *L'espace public*. La Découverte, 2015. p.100

Pour autant, cela ne signifie pas ne rien faire, les compétences du designer d'espace doivent être alors interrogées, analysées et évaluées pour répondre au mieux aux spécificités de la constitution d'un bien commun.

### *Habiter : l'art de ménager*

Tandis que le rôle d'habitant est essentiel dans la constitution d'un bien commun territorial, avec l'espace public comme ressource, l'élue en charge de la concertation de la Friche du Bon-Pasteur relève une perte de considération et de soin vis-à-vis de l'espace public par les habitants de Lyon : « *il y a beaucoup de comportements où on a l'impression que l'espace public n'est l'espace de personne, c'est l'espace dans lequel on peut faire n'importe quoi, on peut laisser ses déchets, etc. Il faut se réapproprier cet espace, se dire : c'est chez moi aussi alors j'en prends soin.* »<sup>2</sup>

Le problème est majeur puisque l'habitant ne se considère pas légitime dans la valorisation de l'espace public. Pourtant, l'effort individuel de chacun contribue au bien-être collectif. Le ménagement de l'espace appartient à tous ceux qui en usent, l'arpentent, y vivent. Questionnant la notion d'habiter sous l'angle du ménage domestique, on peut transposer cette idée à l'espace public : « *S'occuper du lieu, c'est y consacrer du temps, s'en soucier, c'est être en quelque sorte « partie prenante » de ses mouvements intérieurs et aussi de ses aspérités, de ses qualités et ses rythmes propres : autrement dit, c'est le ménager.* »<sup>3</sup>

2 · Propos recueillis lors d'un entretien avec Mme Laurence Hugues, élue à la Mairie du 1er arrondissement de Lyon, le 25 Novembre 2020.

3 · BESSE Jean-Marc. *Habiter. Un monde à mon image*. Flammarion, Paris, 2013, p. 29

Ainsi, le statut de l'habitant réside dans une forte attention à sa qualité de vie, dont fait partie l'espace public, engageant une action collective : « *habiter les lieux publics demande de l'entretien, et l'entretien est une activité sociale qui demande la participation collective de la communauté.* »<sup>4</sup> Cette activité sociale se traduit par exemple, par l'engouement pour les « *clean walks* » organisées pour nettoyer la ville de ses déchets. **Fig 1.** L'organisation spontanée de ces mouvements collectifs ou individuels n'est pas du ressort du designer, cependant, il y a dans l'attention et le soin apporté au cadre de vie, une possibilité de faire réagir les habitants qui délaisseraient ce rôle. Comment impliquer l'habitant dans son rôle, essentiel pour la préservation d'un espace public ? Concernant la friche du Bon Pasteur, y-a-t-il une possibilité de co-action entre habitants et techniciens du service des espaces verts ?

### *La lenteur pour créer le bien commun*

Dans une optique de soin apporté à l'espace et aux personnes, il semble nécessaire d'interroger la vitesse de la vie urbaine, rapide, induisant un manque d'attention. S'ouvre une réflexion sur la notion de lenteur et la « *slow city* ». C'est le travail engagé par l'association Tous à pied en Belgique qui développe un espace de la mobilité lente, en réhabilitant les petites voiries communales, qui tendent à disparaître sous l'effet d'enclosures. Les sentiers ont pu réapparaître grâce aux échanges avec les agriculteurs qui, lors du labourage les faisaient disparaître. Sans dire que cela est un exemple de réussite d'un bien commun, un accord entre agriculteurs et bénévoles de l'association permet, après le labourage

4 · *Ibid.* p.27

d'un champ, de venir retracer le sentier sans que cela gêne l'agriculteur. **Fig 2.** Cet exemple montre que « *aussi bien la lenteur que les communs s'inscrivent hors du marché, de la compétitivité et de la concurrence. Ils s'inscrivent donc dans les mêmes logiques et les mêmes rythmes de vie.* ».<sup>5</sup> Prendre le temps, dans l'espace ou dans la prise de décisions, est gage de l'amélioration du bien-être des urbains. La nature de la friche du Bon Pasteur interroge son rythme, associé à ses règles, pouvant s'appuyer sur la saisonnalité, portant attention à la biodiversité qui la compose.

### *Des moyens modestes, le bricolage comme moyen de créer le commun*

Alors que l'aménagement convoque un imaginaire de grandes transformations ou de lourds moyens engagés, comment pratiquer le ménagement de l'espace ? Le rôle du designer réside dans le fait d'activer un sursaut, de planter une graine pour que habitants, associations et institutions puissent considérer un espace public comme un bien commun. Ainsi, l'activation et le *care* peuvent s'effectuer avec une modestie des moyens engagés.

Par ailleurs, dans sa réflexion sur la notion d'habiter au sens de ménager un espace, Jean-Marc Besse aborde la question du bricolage ou du jardinage comme moyen d'appropriation du lieu : « *pour le bricoleur (ou le jardinier), l'espace qui l'entoure et ce qu'il contient ne sont pas neutres et dans une indifférence homogène. Couverts de traces et de signes, l'environnement a un visage, des*

5 · MEZOUED Aniss, KAUFFMANN Vincent, NASDROVSKY Boris. *Vers un retour de la lenteur et des communs ?* Espaces et sociétés, avril 2018, n°175. Disponible sur : [cairn.info](http://cairn.info). p.138

*reliefs et des plis, une physionomie porteuse de sens et de valeurs. Il y aurait donc une activité qui se fait, certes sans méthode au sens de Descartes, mais non pas sans rigueur, une activité qui se développe différemment dans le temps et l'espace.* ».<sup>6</sup> L'aptitude évoquée ici est de s'adapter, avec une certaine sensibilité, faire avec les spécificités d'un lieu, « faire avec ». **Fig 3.** La friche est emplie de traces du passé et la nature sauvage du lieu implique une appropriation mesurée, qui prend en compte tous les éléments la composant.

**«Faire avec. Économie de bon sens. Faire avec la nature consiste à ne pas dépenser d'énergie contraire inutile et polluante. Faire avec les autres c'est construire un projet sur la combinaison des différences.» Gilles Clément**

Le temps de la constitution d'un bien commun nécessite une adaptation du designer dans sa démarche de projet. Comme dit précédemment, le facteur humain est déterminant pour la réussite d'un bien commun mais c'est aussi un facteur de ralentissement : les habitants comme les institutionnels ont besoin d'un temps de maturation. Seulement, l'intervention du designer ne peut s'étendre, au quotidien, sur le temps long que nécessite un bien commun. Une possibilité pour le designer de palier cette temporalité est de mettre à disposition les moyens de reproduction ou de production de manière différée, lorsque tous les acteurs du bien commun seront prêts. Avec peu de moyens matériels, il est facile pour des habitants voulant créer un compost ou un salon de jardin de s'appuyer sur des éléments pres-

6 · BESSE Jean-Marc. *Habiter. Un monde à mon image.* Flammarion, Paris. 2013. p. 37

7 · Principe de jardinage développé par Gilles Clément.

crits par un designer. C'est ce que propose le collectif d'architectes YA+K avec l'édition du *Manuel de bricolage urbain*. **Fig 4.** À partir d'éléments simples, des habitants peuvent construire ensemble quelque chose qui est le début d'un soin apporté au lieu en le considérant propice à un usage particulier.

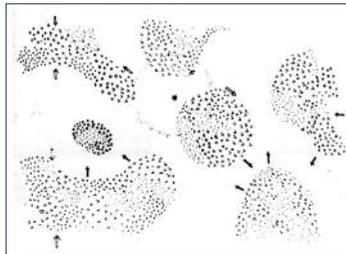
L'emploi de moyens modestes peut être envisagé pour que l'habitant reconsidère son rôle et son importance pour assurer la survie de l'espace public. Si des hypothèses émergent quant à l'action à mener en design pour ménager l'espace et prendre du soin d'un lieu, comment cela se concrétise-t-il dans le cadre spécifique d'un bien commun territorial retiré de l'espace public tel que la friche du Bon Pasteur ? Si le designer a des compétences de conception et de communication pour faire projet, il peut en développer d'autres qui favorisent la constitution d'un bien commun. Quelles sont-elles et comment sont-elles valorisées ?

**Fig 2.**

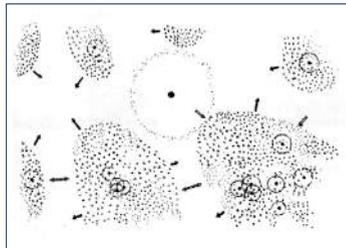


Un exemple de l'implantation d'un bien commun territorial en Belgique : sentier tracé après le travail de l'agriculteur.

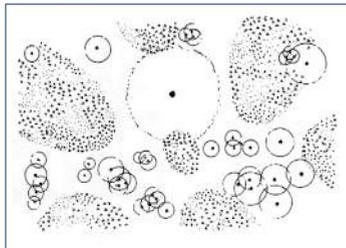
Fig 3.



Juillet : grâce à une machine appropriée sous le contour des îles. En certains endroits les îles s'approprissent en d'autres elles gagnent du terrain. Le sens de la flèche indique ces mouvements.



Deux ans plus tard : l'arbre fait de l'ombre à l'herbe qui s'approprie. Ailleurs, au sein des îles qui ont plusieurs fois changé de forme et de proportions, naissent de jeunes arbres. Une forêt est en train de s'installer.



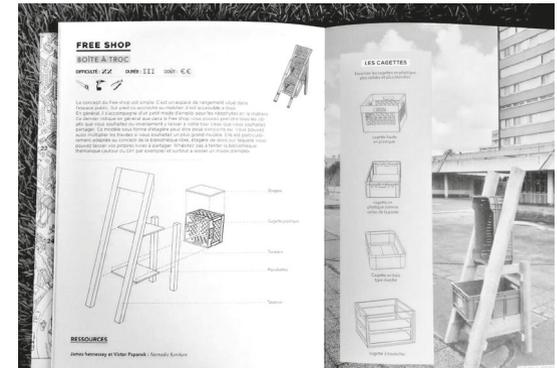
Les années suivantes : les îles ont diminué de surface. L'ombre des jeunes arbres n'est pas assez forte pour approprier la strate herbacée. Mais elle le sera bientôt. Prendre les devants en les isolant sur le gazon. D'ici un ou deux ans : les supprimer, rétrécir la lumière et les fleurs ou les garder, laisser venir un bois. Sans l'expérience du Champ, la fauche annuelle de toute la surface empêche la venue des arbres.

Extrait du livre de Gilles Clément, *Le jardin en mouvement*. Explication des principes du jardin en mouvement, année après année. © Gilles Clément

Fig 3. bis



Fig 4.



Jardin de l'ENS à Lyon appliquant les principes du jardin en mouvement. © F. Arnal

Extrait du *Manuel de bricolage urbain* du collectif YA+K. Sous la forme d'un guide, facile à détourner par les citoyens-bricoleurs. © Nicolas Bascop

## Partie 5

# *Ici, la friche* ou l'activation d'un bien commun territorial

## 5.1 Le choix d'un délaissé urbain

S'il est parfois tentant d'envisager l'avenir de cette friche par un découpage en parcelles privées, disponibles pour le jardinage, par facilité, il n'en demeure néanmoins une biodiversité rare dans une telle densité de béton dont chaque habitant du quartier devrait pouvoir profiter. S'ajoute à cela une végétation forte et dense qui s'inscrit tout à fait dans le Plan Canopée<sup>1</sup> : cet espace est un véritable poumon vert au coeur du quartier, qui permet aux urbains de mieux supporter des conditions climatiques extrêmes telles que les canicules répétées en été.

### *Questionner les limites*

La question de la limite est une entrée dans le projet qui permet d'entamer la réflexion, et soulever, sans que les habitants ne s'en rendent compte, un certain nombre de questions auxquelles il est essentiel de répondre pour la mise en place du bien commun. C'est également le premier principe de conception d'un bien commun selon Elinor Ostrom. La limite fait partie intégrante de la considération de cet espace comme un espace public, elle interroge son entrée, ses abords, qui peuvent prendre la forme d'une clôture plus ou moins marquée. **Fig1.** L'intervention du designer d'espace permet de soulever ces questions sous un angle concret et pratique, qui avec ses compétences, va traiter les couleurs, les matières, les proportions mais aussi l'éclairage de cette limite ; ce sont des éléments qu'un groupe d'habitants ne se posera pas en premier lieu, alors que ces marqueurs spatiaux auront une influence sur les règles du bien commun et sa réussite. C'est ce qu'ex-

1 · Initié en 2018 à Lyon, le Plan Canopée porte un objectif de végétalisation de la Métropole pour palier aux îlots de chaleur et au changement climatique.

**La friche du Bon Pasteur, terrain fertile pour un bien commun. Le sens de ce projet n'est pas la mise en place opérationnelle d'un bien commun immédiatement mais d'en interroger la potentialité, afin que les habitants prennent conscience de la qualité essentielle de cette friche et en envisagent l'avenir comme un bien commun.**

plique Michel Lussault, dans *L'homme spatial*: « Les lieux se caractérisent par la prégnance de leur limites — et par les effets du seuil, de passage qui en résultent. Le lieu existe avant tout en tant que surface explicitement limitée, de micro échelle. La limite doit être sensible au sens où elle constitue un des éléments clés de la pratique effective, physique de ce lieu. »<sup>2</sup> En ce sens, l'identification de la friche du Bon Pasteur comme bien commun réside dans ses limites, le distinguant du reste de l'espace public. Par ailleurs, le quartier autogéré de Christiania de Copenhague en est une démonstration. Malgré les valeurs d'ouverture et anti-système du quartier auto-géré, le choix a été fait de conserver des marqueurs spatiaux qui le sépare du reste de la ville, délimitant un périmètre, un territoire. **Fig 2.**

La limite est aussi le moyen de questionner le statut de cette friche. Est-ce que c'est un parc public, géré par la mairie et un gardien? Un jardin partagé, avec une association? Un espace ouvert sans surveillance, sans clôture? Qui a la clé? **Fig 3.** Cette question est essentielle pour envisager une gestion sereine et durable d'une ressource ou d'un lieu. L'église Saint-Sépulcre à Jérusalem, l'un des lieux les plus saints de la chrétienté illustre bien cette considération. Pour que les conflits d'intérêts entre les différentes communautés chrétiennes ne nuisent pas à la bonne gestion de l'église, ce sont deux familles musulmanes qui se transmettent la clé de l'église de génération en génération. La neutralité du possesseur de clé est ici garante de la paix. Quelle traduction de ce principe est envisageable?

2 · LUSSAULT Michel, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, 2007

Si les limites sont essentielles pour la mise en place du bien commun, la réflexion engagée par ce biais permet de basculer rapidement et simultanément sur les usages et les règles à instaurer.

### **Projeter les usages et les règles**

Gérer ensemble et déterminer tout un ensemble d'usages et de règles peut être séduisant pour certains ou bien peut en effrayer d'autres, ne souhaitant pas perdre « leurs arbres ». Dans la mise en place d'un bien commun, le designer d'espace n'a pas pour rôle de dessiner un projet faisant le bon compromis, prenant en compte les avis divergents de chacun. Le soin dont il est question dans la partie précédente inclut également des arbitrages qui respectent autant les usagers que le lieu en lui-même. Par ailleurs, telle que la friche est décrite dans cet écrit, il est primordial de s'interroger sur la durabilité de cette ressource, pour les habitants actuels mais aussi pour les prochains. Le projet, les propositions du designer d'espace ne sont donc pas anodines, si elles permettent aux habitants de se projeter, d'émettre un avis contraire ou bien d'être force de proposition, c'est aussi un moyen d'influer sur les imaginaires et les futures décisions à prendre. **Fig 4.**

Le designer d'espace appréhende alors l'espace du bien commun comme une hétérotopie, telle que définie par Michel Foucault, c'est-à-dire « un lieu à l'intérieur d'une société qui obéit à des règles qui sont autres. Une localisation physique de l'utopie, un espace concret qui héberge l'imaginaire. L'hétérotopie peut voir son fonctionnement se modifier dans le temps. Elle peut juxtaposer en un seul lieu plusieurs espaces eux-mêmes incompatibles dans l'espace réel. Elle rompt avec la chro-

nologie traditionnelle.». <sup>3</sup> Car c'est en éprouvant par le geste, la forme et la fiction, à travers des scénarios ancrés dans la réalité du territoire, avec une pointe de rêve et d'utopie, des notions telles que la gouvernance, les règles et les usages, que le designer interroge de nouveaux modes d'organisations citoyenne, contribuant à la préservation d'une ressource.

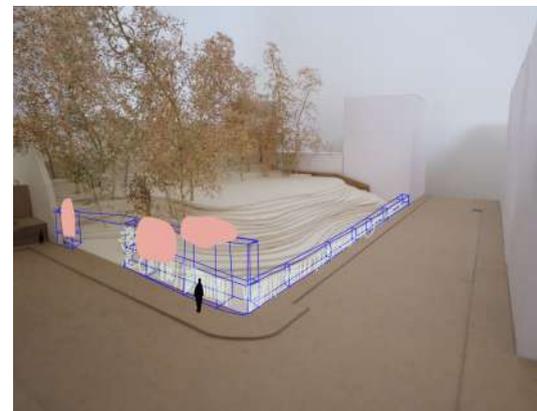
Comment faire entrer les habitants dans cette hétérotopie ? À quelles conditions le travail de communication et de projection du designer le permet ? Si le designer sait communiquer un projet à son commanditaire, avec des moyens de représentation connus (plan, coupes, vues photoréalistes, maquette, etc), il doit également être capable, avec une approche sociale et tournée vers les habitants, de tous horizons, adapter ses moyens de communication pour ne pas figer des propositions qui sont destinées à être discutées et débattues avec les habitants.

**« un lieu à l'intérieur d'une société qui obéit à des règles qui sont autres. Une localisation physique de l'utopie, un espace concret qui héberge l'imaginaire. »**

Le rapport à l'humain est essentiel dans ce type de projet. Sans participants, sans habitants-citoyens, le designer d'espace se cantonnerait à imaginer, seul, une utopie qui n'aurait pas de lien concret avec la réalité dans laquelle s'inscrit le lieu. Il s'agit plutôt de construire une hétérotopie qui s'inscrit dans un usage collectif. La participation, la sollicitation active des habitants fait donc partie intégrante de la démarche du designer d'espace.

<sup>3</sup> · L'hétérotopie est un concept forgé par Michel Foucault dans une conférence de 1967, intitulée *Des espaces autres*.

**Fig1.**



Recherches sur les limites et les usages extraites du macro-projet.  
© Laurie Beauvilain

Fig2.



Entrée du quartier Christiania à Copenhague. © JJF Architectos

Limites du quartier marquée par des porches et murs hauts.  
© Mari Hald

Fig3.

# ICI, BIENTÔT...

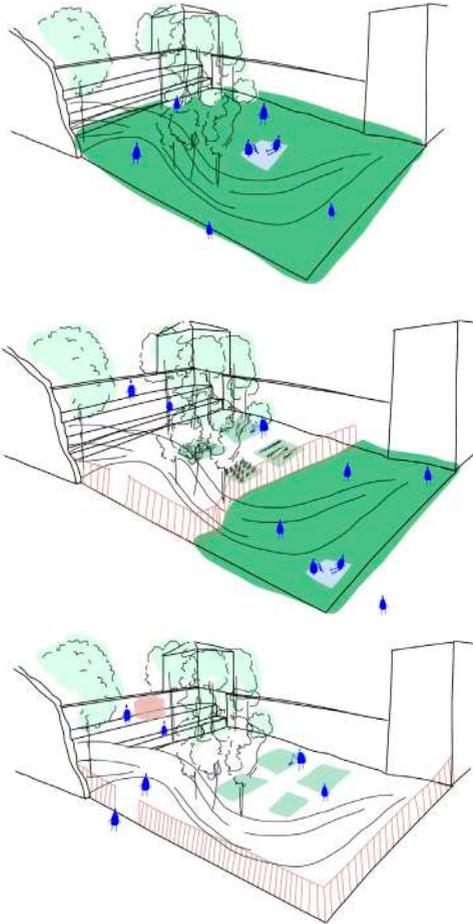
## QUI A LA CLÉ ?

Et si la friche ouvrait dans un futur proche, qui serait en charge de la gestion de ce nouvel espace public ?

-  La mairie, avec un gardien ?
-  Une association ?
-  Un voisin de la friche, responsable désigné ?
-  Pas de clôture ?
-  une idée ? \_\_\_\_\_

Flyer conçu pour une consultation des habitants concernant la gestion de la friche du Bon Pasteur . © Laurie Beauvilain

Fig 4.



Scenarios d'usages et de gestion de la friche du Bon Pasteur. Le designer se doit de projeter différents scénarios même si cela est en opposition avec la politique et les orientations des élus locaux.  
© Laurie Beauvilain

## 5.2 Un rôle pluriel pour le designer d'espace

### *Des dispositifs de médiation et de communication à tester*

Dans ce type de projet, le designer d'espace, en tant que médiateur travaille à la frontière de son périmètre de compétences, en traitant l'espace et en s'appuyant sur le design produit ou le graphisme. N'est-ce pas là le rôle d'un designer aux compétences hybrides, se servant de ses différents savoirs-faire et savoirs-être pour intervenir en médiateur pour coordonner un projet social et éthique cohérent? La friche du Bon Pasteur, ainsi que le concept de bien commun sont empreints d'une posture à la fois politique et sociale, il y a dans ses qualités de communicant, une adaptation de la posture du designer en fonction des personnes à qui il s'adresse et de l'objectif qu'il poursuit. Sa position neutre, sans attaches politiques permet d'accompagner au mieux les habitants dans la réflexion, en créant un lien de confiance. La mise en place de réseaux de communication virtuels est essentielle pour donner corps à ces relations naissantes. La création d'un réseau de contact, à solliciter au cours du projet permet d'inviter les habitants à des moments de rencontre, de diffuser des éléments de projection, de débattre ensemble et surtout animer un lien de confiance qui se crée au fil des échanges et du temps. **Fig 1.**

Comme l'indique Elinor Ostrom à partir d'études empiriques, un bien commun peut se construire en 1, 2 50, 100 ans ou bien même ne jamais parvenir à un état finalisé. Cette temporalité demande un engage-

ment fort et de longue haleine de la part des personnes constituant le groupe, le designer doit-il faire partie de ce groupe pour un temps défini ou bien assure-t-il un suivi, qui peut durer toute une vie? Le cas d'un bien commun territorial se différencie d'un bien commun naturel tel que l'eau et on peut espérer que sa mise en place soit plus rapide.

Néanmoins, si le designer active, révèle, anime la considération d'un espace comme un bien commun, peut-il évaluer, mettre en place des outils qui permettent aux parties prenantes de se positionner? Le set des cartes, *Les postures de l'acteur public face aux communs*, conçu par La 27ème Région permet à chaque acteur public de se positionner et ainsi avancer dans la réflexion en identifiant les personnes ressources. Le designer peut alors interroger les habitants ou les élus dans leur positionnement pour évaluer le bien fondé du projet mais aussi déceler les motivations ou les freins qui animent les habitants vis-à-vis du futur du lieu. Ces moments informels et anodins pour les habitants traduisent en fait leur capacité ou leur envie à se projeter vers une autogestion de la friche, une implication plus ou moins forte ou bien une opposition à ce concept, déléguant la gestion à la mairie.

### *L'espace public : lieu de médiation, espace social*

En s'implantant directement in situ pour interagir avec les habitants, le lien entre les questions posées, les visuels proposés ou les documents mis à disposition et le sujet est clair et direct. **Fig 2.** Il est plus facile pour une majorité de personnes de se projeter en ayant ce rapport direct, qui permet une fluidité des échanges avec le designer, qui y trouvera une richesse d'infor-

mations qu'il n'aurait pas pu rassembler seul.

Combien de personnes peuvent participer simultanément ? Si la taille du groupe est déterminante pour la bonne gestion du bien commun, la participation des habitants à ces moments de concertation l'est également. Bien que la part de participants soit réduite vis-à-vis du nombre de personnes concernées par la ressource, il n'en demeure pas moins que si l'on s'intéresse à eux et que l'on fait preuve d'honnêteté et de transparence, les habitants font l'effort de se déplacer et de prendre le temps de répondre.

***Ces moments informels et anodins pour les habitants traduisent en fait leur capacité ou leur envie à se projeter vers une autogestion de la friche, une implication plus ou moins forte ou bien une opposition à ce concept, déléguant la gestion à la mairie.***

La rencontre entre le designer et l'habitant est essentielle mais il est aussi important que les habitants se rencontrent pour échanger leurs points de vue, alors, le designer peut s'effacer pour que les échanges soient plus directs entre les habitants. En ce sens, l'intervention du designer d'espace dans l'espace public alimente sa démarche et permet de recueillir un certain nombre d'informations précieuses pour affiner le projet, mais c'est aussi un moyen de catalyser un échange entre habitants, de débattre des points de vue quant à la préservation du lieu, d'affirmer sa vision. Le designer d'espace crée un micro-espace dans l'espace public, avec des moyens physiques tels que la signalétique, un marquage au sol, un dispositif montrant des éléments visuels. **Fig 3.** Celui-ci peut être plus ou moins formalisé,

temporaire ou sur un temps plus long, mais il contribue à faire émerger le début d'un groupe ou la considération d'un bien commun. La particularité de la friche du Bon Pasteur, étant inaccessible au public, oblige le designer d'espace et les habitants à se projeter ensemble à l'extérieur du lieu. C'est en ce sens que la capacité d'influence de l'espace sur les habitants peut être utilisée à bon escient et de manière bienveillante pour engager l'action collective. Les compétences du designer d'espace dépassent son champ d'actions initial et en font un designer hybride qui s'adapte au lieu et au public à qui il s'adresse. Les qualités de médiateur du designer d'espace en font un intermédiaire entre le lieu et les habitants-citoyens, dans une optique d'intérêt général, activant la mise en place d'un bien commun. •

Fig 1.

**ICI, LA FRICHE**

Réflexions sur la considération d'un espace public comme bien commun.  
Lettre d'information - Mars 2021

nouvelles — à la une • nouvelles — à la une • nouvelles — à la une

**Retour sur notre rencontre enneigée à la friche**

Malgré la neige et les températures polaires, nous nous sommes quand même rencontrés le samedi 13 Février lors de mon petit stand. Nous avons échangé sur l'entrée de cet espace aujourd'hui clos. Et si la friche ouvrait bientôt, comment y entrerions nous ?

A partir de différentes propositions d'entrées : plus classiques comme un parc public ou plus originales, les habitants et riverains que j'ai rencontrés ont pu me donner leur avis, leurs inquiétudes ou de nouvelles propositions. Très vite, les questions de la gestion et des usages se sont posées. Avec ma question «Qui a la clé ?», nous avons pu échanger sur les différentes possibilités de gestion, j'ai pu me rendre compte de l'implication des habitants et de l'attachement à ce lieu.

Ces échanges ont été riches et ouverts et m'ont permis de comprendre les envies, les souvenirs et les enjeux du futur de cette friche. Je poursuis mes recherches et mes propositions à partir de ces nouveaux éléments de réflexion et je vous dis à très vite pour de nouveaux temps d'échanges.

rencontrons-nous • séance de rattrapage • rencontrons-nous

**Participez en ligne !?**

Afin de poursuivre l'échange avec les habitant.e.s que je n'ai pas pu rencontrer, le contenu présenté lors de la rencontre a été intégré à un questionnaire en ligne. Vous pourrez découvrir mes premières intentions et propositions auxquelles vous pourrez réagir et donner votre avis.

Alors, prêt.e.s ?

**ICI, BIENTÔT...**  
QUI A LA CLÉ ?  
COMMENT ON ENTRE ?  
VOTRE AVIS M'INTÉRESSE !

Extrait de la newsletter envoyée aux habitants intéressés par le projet.  
© Laurie Beauvilain



Fig 2.



Fig 3.

Le stand pliable déployé lors d'une journée de rencontre avec les habitants devant la friche du Bon Pasteur. Le lien avec le lieu est direct et sensible. © Laurie Beauvilain

Signalétique de chantier réalisée par le Collectif Pourquoi Pas !? lors du chantier d'été de l'occupation temporaire du quartier Gratte Ciel à Villeurbanne. © Laurie Beauvilain

### 5.3 Une posture citoyenne et engagée du designer à entretenir

Si la relation habitant-designer est relativement facile à mettre en place, il ne faut pas occulter les relations habitant-institution publique ou designer-institution publique qui demandent une attention particulière, dans laquelle le designer ne doit pas céder ses convictions.

#### *Rencontres habitants-institutions publiques : réussites, freins, et limites*

Les moments de rencontres entre institutions publiques et habitants sont le théâtre d'échanges parfois véhéments qui traduisent des conditions pas toujours optimales pour que les habitants puissent s'exprimer et jouer leur rôle de citoyen. Dans le contexte sanitaire actuel, les classiques réunions publiques ont été remplacées par des visioconférences. Si le maintien de ces rendez-vous rend possible une participation des habitants dans la vie de leur ville ou leur quartier, force est de constater que les conditions en sont limitées. C'est ce que l'on peut observer lors des « rendez-vous citoyens » proposés par la mairie du 1er arrondissement de Lyon. Si l'apport riche d'informations sur un sujet donné est bienvenu, leur médiatisation n'est pas toujours accessible de manière aisée et agréable pour les habitants, derrière leurs écrans, décrochant du discours, se focalisant sur les reproches à adresser aux élus. **Fig 1.** Le designer graphique ici aurait sa place pour améliorer l'efficacité de ces supports visuels, faisant gagner en efficacité les élus, qui n'ont pas toujours les compétences. Par ailleurs, les temps d'échanges et de débat proposés sont parfois d'une transparence douteuse, limitant

la place de l'habitant (le modérateur de la réunion allant même jusqu'à couper le micro d'un habitant trop vindicatif), il faut comprendre que les intentions d'un échange ouvert avec les habitants sont limitées et nourrissent les tensions entre élus et habitants-citoyens.

Est-il possible d'envisager, en complément des compétences du designer graphique, une place pour le designer d'espace dans ces moments de rencontres virtuels ? Si les concertations sont ralenties, la mise en place d'un espace de concertation virtuel permet de poursuivre la réflexion de manière plus vivante qu'un simple échange verbal. C'est ce qu'a effectué Ville Ouverte dans le cadre de sa mission de concertation pour la ZAC Gagarine Truillot à Ivry-sur-Seine, une concertation numérique qui a permis de recréer un espace de dialogue pour que les habitants expriment leurs souhaits concernant les futurs espaces publics. **Fig2.**

La distance imposée par les conditions sanitaires ne devrait donc pas se manifester par un recul de la possibilité de participation des habitants, à condition que les élus engagent les moyens adéquats. Le designer d'espace, avec sa position neutre, son recul et ses compétences plurielles peut donc contribuer à la facilitation des supports visuels et virtuels dans un cadre institutionnel, portant attention aux usagers.

### ***Comment garantir l'intérêt général vis-à-vis des intérêts divergents des parties prenantes ?***

Si les professionnels mobilisés dans les projets urbains tels que les collectifs d'architectes, les designers ou les paysagistes défendent une posture engagée pour une fabrique de la ville toujours plus démocratique et

citoyenne, il ne faut pas occulter une réalité nuancée qui peut diminuer l'action du designer face à des complexités politiques et financières. Mandatés par les acteurs privés ou les institutions publiques, les designers sont partagés entre le projet et ses conditions, et l'envie d'intégrer davantage les habitants dans la démarche de projet, pour que celui-ci réponde au plus près des besoins et usages réels des habitants. La mission d'assistance à maîtrise d'usages (AMU) en est un exemple, elle permet de faire émerger les besoins, les envies et les rêves de ceux qui pratiquent l'espace du projet au quotidien et de faire remonter les préconisations dans le projet global pour qu'il puisse être au plus proche de la réalité du plus grand nombre. Si cette mission est essentielle, elle peut se solder par une forte déception quand le projet finalisé n'inclut pas les propositions qui ont émergé. Le recours à des moyens de concertation alternatifs à la réunion publique sont propices à la création de moments riches et forts entre le designer et les habitants dont le projet finalisé n'est pas à la hauteur.

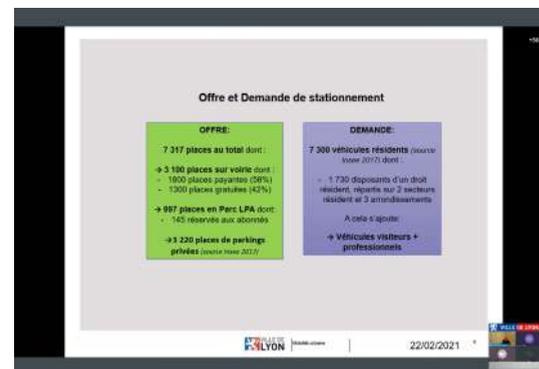
À qui le designer d'espace dédie son projet ? Doit-il tenir compte des valeurs et intentions du propriétaire avant de s'engager dans une démarche de projet ? Que faire si un espace est disponible mais que les valeurs du propriétaire sont en contradiction avec l'idée d'un bien commun ? C'est une problématique à laquelle sont confrontées les collectifs de designers qui pensent la transformation d'espaces vacants et de délaissés urbains par une appropriation citoyenne du lieu, sur un temps plus ou moins long. Les designers du collectif Yes We Camp ont été confrontés à ces choix éthiques lors du projet Foresta à Marseille. **Fig3.** D'un côté la proposition d'une carte blanche sur un terrain de 20 hectares situé dans les quartiers Nord de Marseille, une cou-

lée verte où tout est à imaginer pour transformer l'espace en un parc métropolitain pour les habitants, d'un autre côté, ce terrain est le remblai de la construction du complexe commercial Grand Littoral attenant, le propriétaire du terrain étant l'investisseur et promoteur immobilier, qui a également conduit le projet du centre commercial. Dans ce cas, ne faut-il pas faire avec ce qui est là et garder en tête l'intention première du designer : transformer l'espace vacant en bien commun, avant que d'autres ne proposent un projet de tout autre nature ?

Le designer d'espace ne pratique pas de manière neutre, dans le cadre de l'activation d'un bien commun, il a une posture politique qui en fait un designer-citoyen, qui se place au carrefour entre les habitants-citoyens et les décideurs avec lesquels il interagit. La récupération politique du designer-citoyen par ses différents interlocuteurs existe et il doit être vigilant, gardant en tête ses intentions et se servant de ses compétences hybrides pour mener à bien la mise en place d'un bien commun, en assumant sa posture singulière.

Y a-t-il une forme juridique pour le designer qui pourrait être adaptée à la nécessité de neutralité que demande la constitution d'un bien commun ? Il n'existe pas encore de statut qui soit réellement cohérent avec l'intention d'être designer du bien commun, de la même manière qu'il n'y a pas vraiment de statut juridique du bien commun ce qui ne facilite pas sa mise en place vis-à-vis des institutions.

Fig 1.



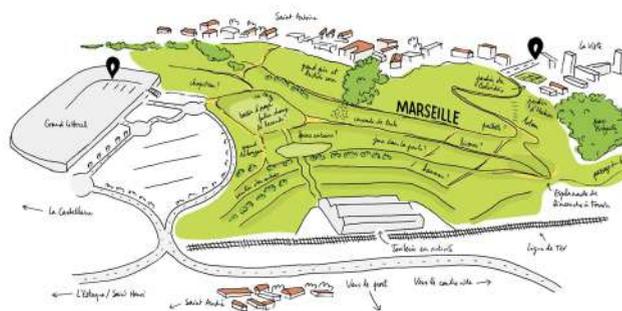
Visuels présentés lors d'une réunion d'informations avec les habitants du 1er arrondissement de Lyon abordant les sujets de la végétalisation et du stationnement du quartier. © Marie du 1er arrondissement de Lyon

Fig 2.



Les méthodes de concertation doivent être adaptées pendant l'épidémie pour garantir un haut niveau de participation. La mise en place de moyen numériques remplace les rencontres. © Ville Ouverte

Fig 3.



Le projet Foresta investissant la coulée verte à Marseille avec une programmation et des activités qui évoluent au fil du temps.  
© Yes We Camp

## Conclusion

Le designer d'espace peut-il faciliter la considération d'une friche en milieu urbain en un espace public considéré et géré comme un bien commun ? Certainement.

Si la considération de l'espace public comme bien commun ne semble pas évidente au premier abord, par les urbains, il n'en demeure pas moins essentiel pour leur bien-être et bien-vivre individuel et collectif. Cela implique de se libérer de notre rapport propriétaire aux espaces. Les différentes pressions politiques et financières qui pèsent sur l'espace public en font une ressource menacée mais nous avons pu voir que l'engagement, l'implication et l'appropriation des citoyens existe et démontre son importance. La singularité de la friche du Bon Pasteur affirme davantage sa qualité essentielle par la végétation qu'elle apporte au quartier et ses habitants.

La constitution d'un bien commun est complexe et les différents principes élaborés par Elinor Ostrom soulèvent les problèmes de gestion et de gouvernance auxquels des moyens spatiaux peuvent répondre pour faciliter la préservation d'une ressource territoriale, en reprenant par exemple la question de la limite. Une participation active des habitants-citoyens concernés par la ressource est essentielle pour que le bien commun existe. Cependant, le seul lien designer-habitants n'est pas suffisant pour que la friche du Bon Pasteur devienne un bien commun. Le caractère « public » de la ressource s'oppose-il à sa gestion comme bien com-

mun ? Le volet institutionnel est à prendre en compte car il peut être un réel frein. Le rapport du designer avec les institutions tend à évoluer grâce à son intégration au coeur du cadre institutionnel dans l'élaboration de politiques publiques désirables, répondant au mieux aux besoins des usagers et garantissant leur participation. A contrario, le designer peut affirmer un rôle militant en assumant sa position de designer-citoyen.

La mise en place d'un bien commun territorial, s'inscrivant dans un temps long, l'activation est une étape préliminaire, permettant au designer de semer les graines nécessaires auprès des habitants-citoyens. Le designer d'espace doit donc se servir de ses compétences de manière intelligente et bienveillante afin de créer de nouvelles manières de vivre, d'expérimenter et d'inviter les habitants-citoyens à participer dans le but d'améliorer le cadre de vie de tous dans un objectif de bien-vivre ensemble dans l'espace public, dont les délaissés urbains sont des terrains d'expérimentation privilégiés. Il s'agit ainsi d'accompagner les habitants dans l'adoption d'une nouvelle posture face à l'espace public, de revaloriser la considération par l'usage (plutôt que la possession).

Optant pour une modestie des moyens engagés, le choix du ménagement est une stratégie de design pour une conception éco-responsable, bienveillante et durable pour les usagers et pour le lieu. En proposant des limites, des usages et des scénarios de gestion, le designer soulève les problèmes auxquels seront confrontés les habitants dans la gestion de la friche tout en leur laissant une part d'interprétation. La médiation et le design participatif permettent de mobiliser et de tester l'engagement des habitants pour évaluer la potentialité

de considérer et gérer la friche du Bon Pasteur comme un bien commun. Les habitants sont-ils prêts à prendre la responsabilité de sa gestion ?

La réflexion menée en parallèle du projet de design a permis de comprendre l'importance du rapport humain dans la constitution d'un bien commun mais aussi les freins que représente le cadre institutionnel. L'engagement du designer éco-responsable le mène à choisir des orientations de projet et des méthodes qui influent sur la temporalité du projet, sur son rapport au lieu et aux usagers mais aussi sur les imaginaires et les choix pour l'avenir du bien commun territorial. Néanmoins, si le statut et la position d'un étudiant designer permettent de créer une relation de confiance avec les habitants-citoyens, intégrant volontiers un processus de concertation, le statut du professionnel, mandaté par une institution publique ou un acteur privé change les perspectives de réussite, intégrant désormais des questions matérielles, financières et politiques qui pourraient influencer largement sur la relation avec les habitants, mais aussi la posture et les orientations de projet du designer.

*Note à la designer d'intérêt général que je deviens : toujours garder en tête les objectifs de bien-vivre ensemble, de transparence et de soin dans sa pratique, malgré les tempêtes et les pénuries.*

# Bibliographie



## Ouvrages théoriques

- **ARIES Paul**  
*Gratuité vs capitalisme*. Larousse, 2018.  
ISBN 978-2-0359-5065-9
  
- **BESSE Jean-Marc**  
*Habiter. Un monde à mon image*. Flammarion, 2013.  
ISBN 978-2-0812-8197-4
  
- **JACOBS Jane**  
*Déclin et survie des grandes villes américaines*. Paranthèse, 2012.  
ISBN 978-2-86364-662-5
  
- LABBE Mickael**  
■ *Reprendre place, contre l'architecture du mépris*. Payot, 2019.  
ISBN 978-2-228-92454-2
  
- LUSSAULT Michel**  
■ *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*. Seuil, 2007.  
ISBN 978-2-0209-3795-5
  
- MAGNAGHI Alberto**  
■ *La biorégion urbaine, petit traité sur le territoire bien commun*. Eterotopia, 2014.  
ISBN 979-10-93250-00-7
  
- OSTROM Elinor**  
■ *La gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. De Boeck Supérieur, 2010.  
ISBN 978-2-8041-6141-5
  
- PAQUOT Thierry**  
■ *L'espace public*. La Découverte, 2015.  
ISBN 978-2-7071-8580-8

- **VANUXEM Sarah**  
*La propriété de la terre*. Wildproject, 2018.  
ISBN 978-2-9184-9069-2

## Presse écrite

- **FESTA Daniela**  
*Les communs urbains. L'invention du commun*. Revue des Sciences humaines, 2016, hors-série Traduire et introduire.
  
- **MEZOUED Aniss, KAUFFMANN Vincent, NASDROVSKY Boris.**  
*Vers un retour de la lenteur et des communs ?* Espaces et sociétés, avril 2018, n°175. Disponible sur : cairn.info
  
- **TRILLING Julia**  
*La privatisation de l'espace public en Californie*. Les Annales de la recherche urbaine, n°57-58, 1992. Espaces publics en villes.
  
- **JUBLIN Matthieu**  
*En 2050, 10 milliards d'urbains*. Socialter, n°44, février - mars 2021, Trop nombreux ?

## Publications numériques

- **JOURDAIN Edouard**  
*La part anarchiste des communs*. Revue Ballast [en ligne]. 17 janvier 2020. Disponible sur : www.revue-ballast.fr

## Films et reportages

- **LABOREY Claire, EVREUX Marc**  
*Mainmise sur les villes*. Arte, France, 2013, 89 min.

## Merci !

À Ann Pham Ngoc Cuong et Laurence Pache pour leur précieux soutien, leur bienveillance et leur engagement sans faille tout au long de ma réflexion. Merci à l'équipe enseignante et aux professionnels intervenants pour leurs regards et leurs conseils.

À Laurence Hugues, élue à la mairie du 1er arrondissement de Lyon, qui a pris du temps pour partager avec moi sa vision de la friche, et m'a intégré de manière honnête et transparente dans le processus de concertation.

Au collectif Pourquoi Pas !? de m'avoir accueillie lors de mon stage estival, qui fut un réel tremplin dans ma réflexion en design.

Je remercie ma famille pour son soutien sans faille dans tout ce j'entreprends. Un merci particulier à Léonard, qui aura été mon partenaire tout au long de ce projet, étant mes yeux et mes oreilles quand je n'étais pas à Lyon, m'accompagnant interroger les habitants sous la neige, mais surtout merci pour sa gentillesse, ses bons conseils et pour avoir supporté mes nombreuses remises en question (et m'avoir supporté tout court).

Enfin, un grand merci aux habitants des Pentec de la Croix-Rousse qui ont répondu présent à mes sollicitations, sans qui ma réflexion n'aurait pas eu la même teneur.

**Conception graphique**

Laurie Beauvilain

**Typographies**

Manifont Grotesk

Régime de Jonathan Barnbrook

**Papier**

Munken polar rough 100g

Nous avons entrepris les efforts nécessaires pour mentionner les ayants droits des images reproduites. Si malgré notre vigilance, des omissions se vérifient, merci de nous contacter.

Mémoire imprimé en 12 exemplaires par Agi Graphic à La Souterraine dans le cadre du DSAA Design éco-responsable, mention design d'espace.

Exemplaire \_\_ / 12

L'espace public est un espace essentiel dans la vie des urbains alors que sa qualité commune et sociale est remise en question par des pressions financières et politiques offensives qui pourraient mener à la disparition d'un espace véritablement public, pensé **pour** et **par** les habitants de la ville. Cette considération de l'espace public est mise en tension avec le concept de bien commun qui implique une gestion de la ressource territoriale « espace public » par ses habitants-citoyens, s'inscrivant hors des logiques de marchés et de profit.

Est-il possible de considérer l'espace public comme un bien commun, géré par les citoyens? Cette hypothèse s'appuie sur l'étude d'un délaissé urbain, la friche du Bon Pasteur située à Lyon. Considérant cette hypothèse, comment le designer d'espace peut-il activer la constitution de la friche du Bon Pasteur comme un bien commun territorial?

Ce mémoire, à différents niveaux, interroge le rôle du designer et son influence dans la considération et la constitution d'un espace public comme un bien commun territorial. Il tente de montrer de quelles manières le designer d'espace grâce à ses connaissances du paysage et de l'espace public, prêtant attention aux lieux et aux usagers, sa bienveillance et sa capacité d'adaptation peut contribuer à la participation et l'appropriation active des délaissés urbains par les habitants d'un territoire, incluant les spécificités d'un lieu, ses usagers et un contexte institutionnel et politique singulier.